

L'ASSOCIATION DES MAIRES ET DES PRESIDENTS
D'EPCI DU CANTAL

RAPPORT D'ACTIVITÉS

PRESENTÉ PAR

VALÉRIE CABECAS

Secrétaire générale de l'AMF 15

APPROUVÉ PAR :

CHRISTIAN MONTIN

Président de l'AMF 15



2021-2022

SOMMAIRE

PREMIERE PARTIE

L'ASSOCIATION DES MAIRES ET DES
PRESIDENTS D'EPCI DU CANTAL

P. 4

DEUXIEME PARTIE

L'EXERCICE DE NOS MISSIONS

P. 38

TROISIEME PARTIE

L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION

P. 74

QUATRIEME PARTIE

RAPPORT FINANCIER

P. 77



PREMIERE PARTIE

**L'ASSOCIATION DES MAIRES
ET DES PRESIDENTS D'EPCI
DU CANTAL**

GOUVERNANCE



Créée en 1907, reconnue d'utilité publique en 1933, l'AMF nationale est aux côtés des maires et des présidents d'intercommunalité pour défendre les intérêts des communes et des intercommunalités auprès des pouvoirs publics, et promouvoir une décentralisation conciliant les libertés locales et un aménagement équilibré des territoires.

La commune est d'abord une manière de vivre ensemble avant d'être un échelon administratif et de gestion. Les Français sont attachés à leur maire et à leur commune.

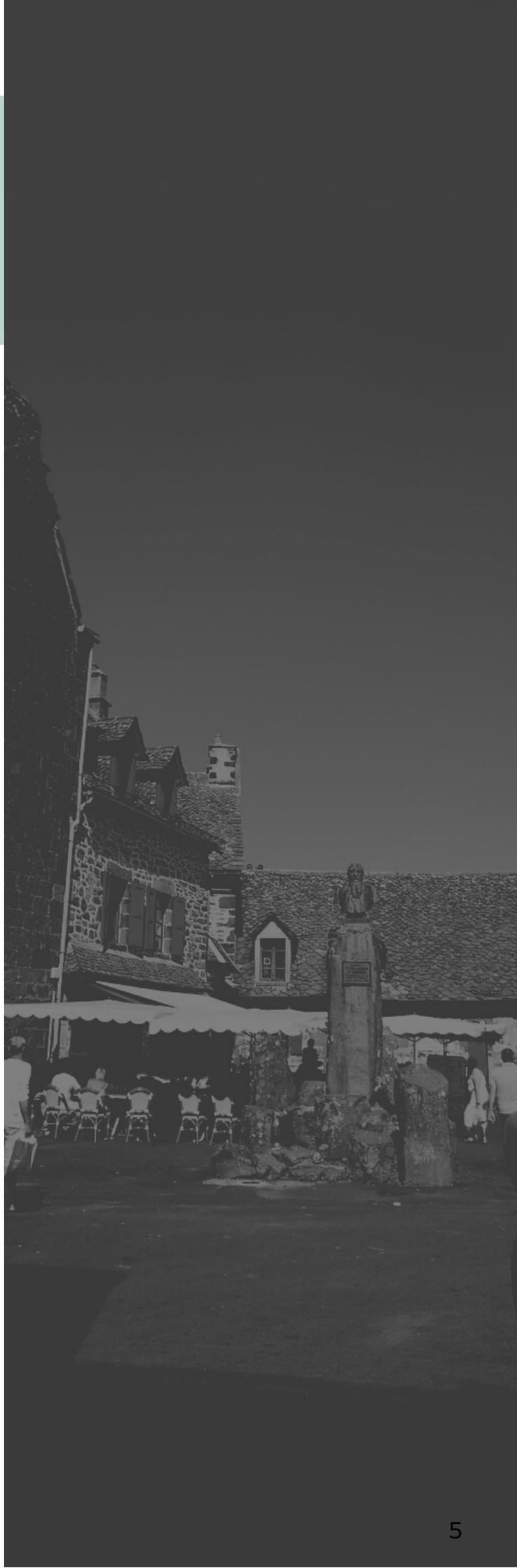
C'est pourquoi l'AMF agit au quotidien pour une véritable République décentralisée et pour le respect de ses fondements constitutionnels : la libre administration et l'autonomie financière des collectivités.



L'Association des Maires et des Présidents d'EPCI du Cantal a été créée en 1947.

Actuellement, administrée par un Conseil d'Administration et un Bureau élu en date du 10 octobre 2021 à l'occasion de l'Assemblée Générale de l'AMF 15.

Le Conseil d'Administration est composé de 32 membres et le bureau de l'AMF 15 de 11 membres et 2 contrôleurs de gestion.



LE RÔLE DE L'AMF 15

NOS OBJECTIFS

MENER UNE ACTION LOCALE

IMPULSER UN MAILLAGE TERRITORIAL

S'APPUYER SUR UN RÉSEAU NATIONAL

- En facilitant l'exercice du mandat des élus
- En mettant en commun les expériences terrain pour la défense des droits et intérêts des communes et intercommunalités
- En créant des solidarités territoriales
- En favorisant le lien social
- En désignant des représentants au sein des commissions départementales, régionales ou nationales
- En s'appuyant sur la force du réseau national de l'AMF

NOS MISSIONS



UNE FORCE DE PROPOSITION ET DE REPRÉSENTATION AUPRÈS DES ÉLUS

- L'AMF 15 est reconnue comme force de proposition, en capacité réelle d'entretenir un dialogue permanent avec les pouvoirs publics.



UNE INFORMATION PERMANENTE ET SYNTHÉTIQUE

- Le site Internet : <https://www.amf15.fr/>
- Les newsletters



UNE FONCTION DE CONSEIL, DE FORMATION ET D'AIDE À LA DÉCISION

- En partenariat avec les services de l'AMF nationale, un travail d'expertise permet de délivrer des conseils personnalisés aux maires et aux présidents d'intercommunalité grâce à un suivi et une analyse de l'actualité législative et réglementaire quotidienne.

NOS VALEURS

- PARTAGE D'EXPÉRIENCES
- LIBERTÉS LOCALES
- CONVIVIALITÉ



- PROXIMITÉ
- ÉCHANGES
- PLURALISME

Force de proposition et de représentation, l'AMF 15 intervient comme interlocuteur privilégié des pouvoirs publics, partout où se joue l'avenir des communes, de leurs groupements et les conditions de leur développement.

“

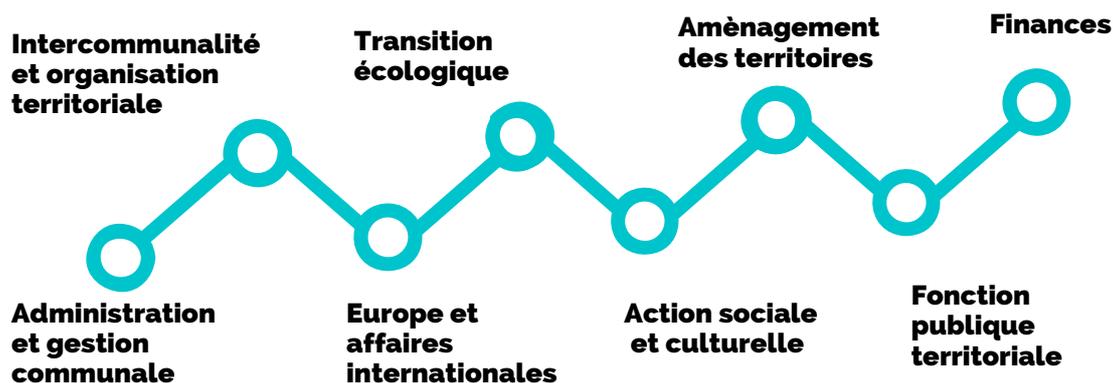
**LA FORCE DE L'AMF 15 C'EST SA
REPRÉSENTATIVITÉ DE L'ENSEMBLE DES
MAIRES ET PRÉSIDENTS D'EPCI :
REPRÉSENTATIVITÉ GÉOGRAPHIQUE,
POLITIQUE , DÉMOGRAPHIQUE DE NOS
COLLECTIVITÉS**

”

NOS COMPÉTENCES

L'AMF 15 propose aux élus :

- un programme de formations adaptées à leur demande et aux différentes compétences des collectivités ;
- un conseil juridique assuré notamment par les équipes spécialisées de l'AMF national ;
- un soutien et une écoute permanente concernant le statut et les responsabilités des élus.



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AMF 15

SA COMPOSITION

Le Conseil d'Administration est composé de 30 Membres :

- Le Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac, les Maires d'Aurillac, Saint Flour, Mauriac ou leurs représentants sont membres de droit
- 18 Maires répartis à raison de 7 Membres pour l'arrondissement d'Aurillac, 6 Membres pour l'arrondissement de Saint-Flour, 5 Membres pour l'arrondissement de Mauriac.
- 8 Membres représentant les Président(e)s de structures intercommunales à raison de :
- 3 Président(e)s des EPCI pour l'arrondissement d'Aurillac (ou leurs représentants) dont 1 pour la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac
- 3 Président(e)s des EPCI pour l'arrondissement de Saint Flour (ou leurs représentants) dont 1 pour la Communauté de communes du Pays de Saint Flour
- 2 Président(e)s des EPCI pour l'arrondissement de Mauriac (ou leurs représentants).



« UNIS POUR MIEUX SERVIR »

- L'Assemblée Générale électorale procède, en son sein, à la désignation de deux contrôleurs de gestion chargés de vérifier annuellement la comptabilité de l'Association. Leur mandat expire lors du renouvellement des conseils municipaux.

ÉLUS EN DATE DU 10 OCTOBRE 2021

MEMBRE DE DROIT

- Mme GINEZ Bernadette Maire d'Ytrac - représentante désignée par la CABA
- M. MATHONIER Pierre Maire d'Aurillac
- M. DELORT Philippe Maire de Saint-Flour
- Mme ZANCHI Edwige Maire de Mauriac

7 MAIRES POUR L'ARRONDISSEMENT D'AURILLAC

- M. BONHOMMET Hubert Maire d'Ayrens
- M. DANEMANS François Maire de Puycapel
- M. GIMENEZ Antoine Maire de Quézac
- Mme LANTUEJOL Isabelle Maire d'Arpajon sur Cère
- M. MONTIN Christian Maire de Marcolès
- M. MORELLE Florian Maire de Maurs
- M. PRADAL Gérard Maire de Labrousse

5 MAIRES POUR L'ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

- M. BRIANT Stéphane Maire d'Antignac
- M. CHAMBON Louis Maire du Falgoux
- M. FABRE Jean-Marie Maire de Saint-Chamant
- M. GALEYRAND Jean-Pierre Maire de Champagnac
- M. PEYRAL David Maire de Pleaux

3 PRÉSIDENT(E)S DES EPCI POUR L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-FOUR (OU LEUR REPRÉSENTANTS) DONT 1 POUR SAINT-FOUR COMMUNAUTÉ

- M. ACHALME Didier Président de Hautes - Terres Communauté
- Mme CHARRIAUD Céline Présidente de Saint-Flour Communauté
- Mme RESCHE Bernadette Membre du bureau exécutif de Saint-Flour Communauté

2 PRÉSIDENT(E)S DES EPCI POUR L'ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

- Mme CABECAS - ROQUIER Valérie Présidente du Pays de Gentiane
- M. SOULIER Jean-Pierre Président du Pays de Mauriac

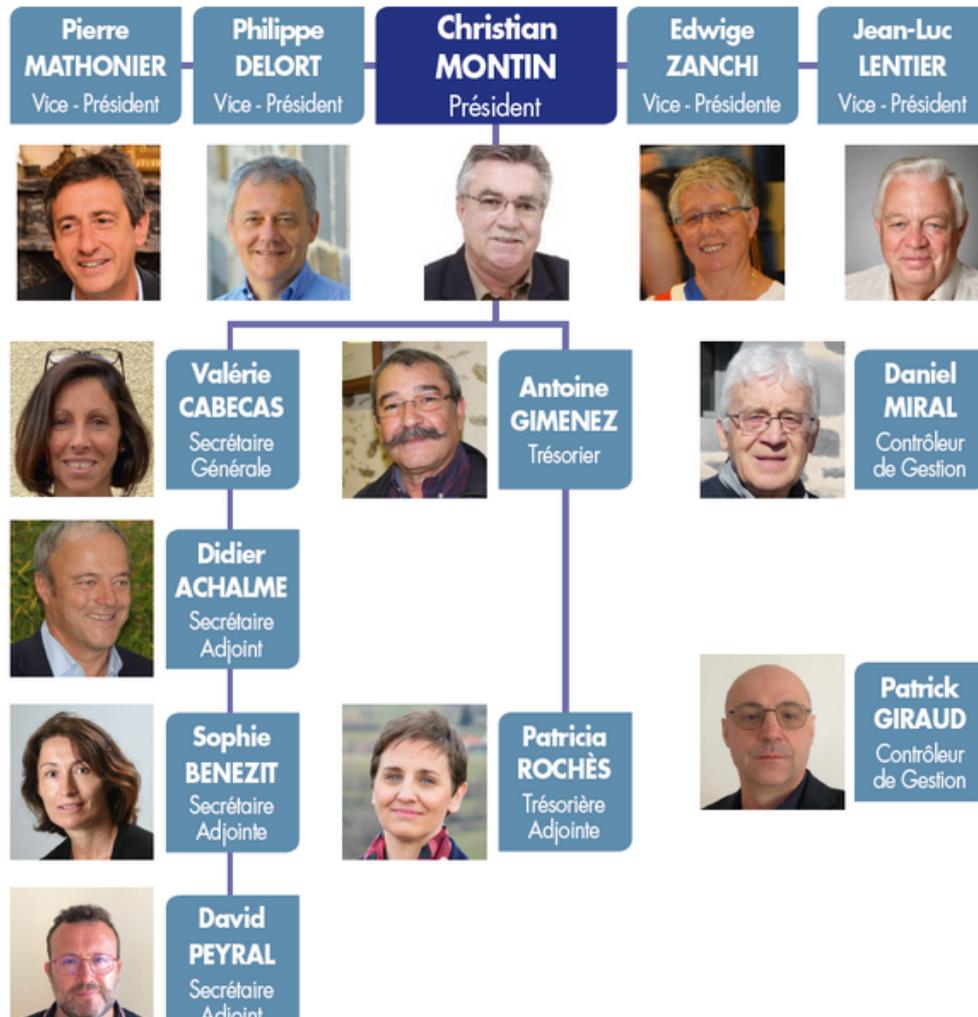
2 CONTRÔLEURS DE GESTION

- M. GIRAUD Patrick Maire de Saint-Etienne Cantalès
- M. MIRAL Daniel Maire d'Andelat

LE BUREAU DE L'AMF 15

SA COMPOSITION

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Bureau composé de :



- Un(e) Président(e)
- 4 Vice-Président(e)s dont 1 représentant les structures intercommunales
- Un(e) Secrétaire Général(e)
- Trois Secrétaire adjoint(e)s
- Un(e) Trésorier(e)
- Un(e) Trésorier(e) adjoint

Le Président représente l'Association des Maires dans tous les actes de la vie civile.

- Il convoque, préside et dirige des débats des Assemblées Générales, des réunions du Conseil d'Administration et du Bureau et a voix prépondérante en cas de partage.
- Il assure l'exécution des décisions arrêtées par les différentes structures de l'Association.
- Il ordonne et exécute les dépenses.
- En cas d'empêchement, il est remplacé par le Secrétaire Général, un Vice-Président ou par un autre membre du Bureau.

Le Secrétaire Général est chargé de l'organisation des travaux de l'Association, des réunions et de leur compte-rendu. Il présente le rapport d'activités lors de l'Assemblée Générale.

Le trésorier assure le suivi des recettes et des dépenses de l'Association. Il assure le recouvrement des cotisations. Il présente tous les ans à l'Assemblée Générale les comptes de résultat et la situation financière de l'Association.

ELECTIONS MUNICIPALES

2020-2026

Profil type des Maires du Cantal



46
femmes

19 %



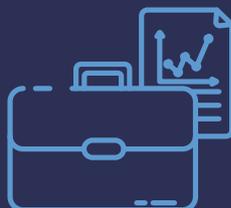
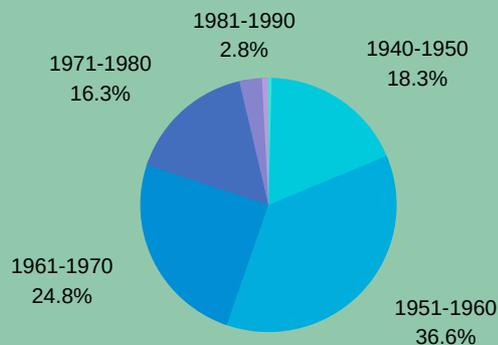
200
hommes

81 %

45 %
soit 111 Maires
nouvellement élus



Années de naissance



59 %
actifs

41 %
retraités

dont 31 % agriculteurs

CHIFFRES CLES

246
COMMUNES

100 %
ADHESION

9
EPCI

100 %
ADHESION

111
MAIRES
NOUVELLEMENT ELUS

45 %
TAUX DE
RENOUVELLEMENT

LA VIE DE NOS INSTANCES

L'Association des Maires et des Présidents d'EPCI du Cantal constitue un réseau soudé avec 100 % des communes adhérentes et des EPCI.

La représentation de tous au sein des instances de l'AMF 15 permet incontestablement de pouvoir travailler efficacement dans un esprit de solidarité et de co construction.

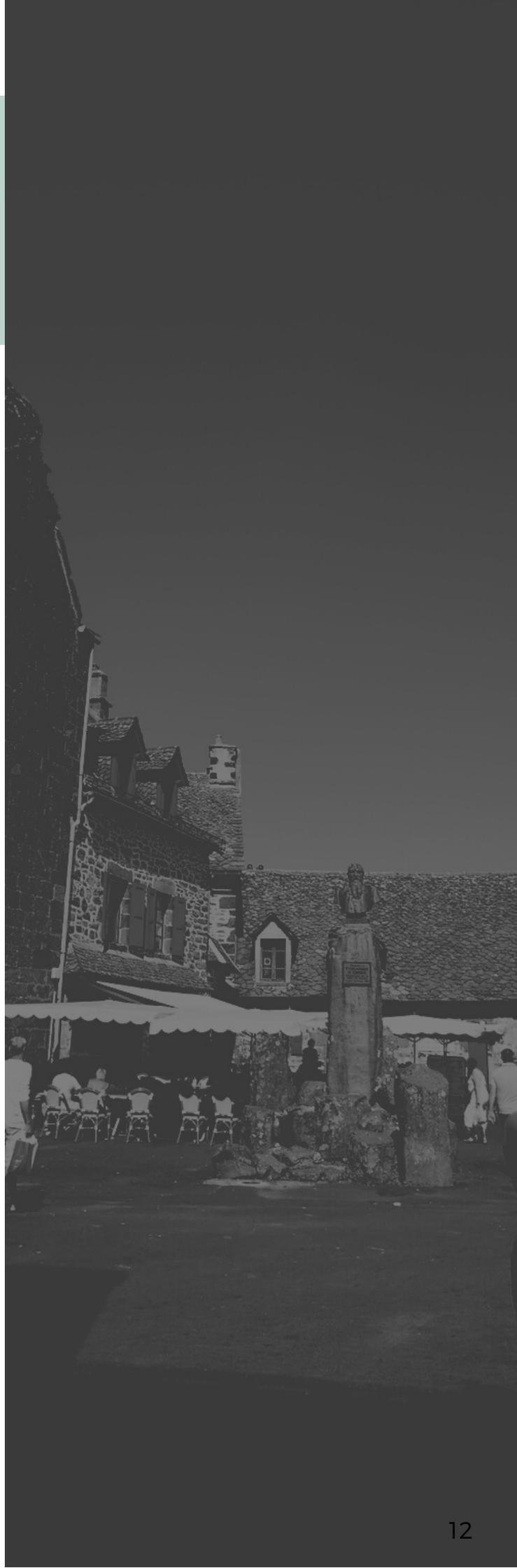
ASSEMBLEE GENERALE 2021 P. 13

CONGRES DES MAIRES 2021 P. 21

VOYAGE D'ÉTUDES 2022 P. 27

CALENDRIER DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2021-2022 P. 30

LES COMMISSIONS P. 31





ASSEMBLEE GENERALE 2021

Après une année 2020 perturbée par la crise sanitaire que nous avons vécue, l'Assemblée Générale 2021 s'est tenue le 30 octobre 2021 à Mauriac.

"Unis pour mieux servir" est la devise retenue par les nouveaux membres du Conseil d'Administration de l'Association des Maires et des Présidents d'EPCI du Cantal. Durant cette crise sans précédent, les collectivités cantaliennes ont encore une fois rappelé leur rôle fondamental en matière de service au public et d'accompagnement en faveur des plus démunis.

En partenariat avec l'Etat, la Région Auvergne Rhône-Alpes, le Conseil Départemental du Cantal et l'Association des Maires de France, les communes et intercommunalités ont su être force de propositions pour impulser des solutions dans l'urgence et soutenir les cantaliens confrontés à des difficultés de tout ordre.

La mobilisation et l'engagement de tous permet aujourd'hui de pouvoir appréhender l'avenir dans le respect des valeurs traditionnelles de l'AMF 15 : cohésion et partage.



MOT D'ACCUEIL PAR MME ZANCHI, MAIRE DE MAURIAC

L'assemblée générale 2021 s'est tenue au sein du cinéma « Le Pré Bourgès" qui a accueilli l'ensemble des maires cantaliens.

En introduction, Mme le Maire a rappelé que cette édition 2021 était la première Assemblée générale depuis le renouvellement des maires en 2020, suite à la crise du Covid-19.

**« ÊTRE ÉLU(E), ÊTRE L'ÉDILE D'UNE
COMMUNE EST UN IMMENSE HONNEUR,
UNE ÉNORME RESPONSABILITÉ ET, POUR
LA NOUVELLE ÉLUE QUE JE SUIS ET QUE
CERTAINS D'ENTRE VOUS ÊTES, UN
APPRENTISSAGE AUSSI. »**

EDWIGE ZANCHI
MAIRE DE MAURIAC

ASSEMBLÉE STATUTAIRE 2021

RAPPORT D'ACTIVITÉS

M. LENTIER Jean-Luc, Vice-Président de l'AMF 15 a présenté le rapport d'activité 2020-2021 de l'Association des Maires et des Présidents d'EPCI du Cantal, en excusant Mme CABECAS, Secrétaire générale de l'AMF 15, retenue par des engagements pris ultérieurement.

- 1ère partie : Le Rôle de l'AMF 15, La vie de nos Instances
- 2ème Partie : Agir ensemble de manière concertée, Former et informer nos adhérents, Défendre nos intérêts, alerter et être force de propositions
- 3ème Partie : L'information et la communication
- 4ème Partie : Médaille d'honneur, régionales, départementales et communales



ASSEMBLÉE STATUTAIRE 2021

RAPPORT FINANCIER

MM. GIMENEZ Antoine, trésorier de l'AMF 15 a présenté le rapport financier 2020-2021.

compte d'exploitation 2020

- recettes : 195 531.71€
- dépenses : 167 078 €
- solde créditeur : 29 453€



TEMPS D'ÉCHANGES

Réforme de la DGFIP

A l'issue de l'Assemblée statutaire, un temps d'échanges a été proposé afin de pouvoir débattre des sujets qui préoccupent les Maires Cantaliens.

Parmi eux, la réforme des trésoreries et le nouveau réseau de proximité des finances publiques.

Mme GOUBERT, Directrice de la DGFIP a donc rendu compte d'un état des lieux du déploiement à ce jour de la réforme et du calendrier à venir.

Elle a notamment précisé le rôle des conseillers aux décideurs locaux (CDL), cadres experts du conseil qui :

La délivrance des conseils adaptés et personnalisés portera sur un large spectre : conseil budgétaire et comptable sur tous les volets de la gestion financière, conseil financier, fiscal, conseil économique et patrimonial, conseil en réingénierie des processus, etc



"LES CDL ASSURERONT LE CONSEIL AUX ÉLUS ET PORTERONT LA NOUVELLE OFFRE DE SERVICE DESTINÉE AUX COLLECTIVITÉS LOCALES. LEUR MISSION S'ARTICULERONT AUTOUR DE TROIS VOLETS : UNE MISSION DE CONSEIL RÉGULIÈRE ; UNE MISSION DE CONSEIL THÉMATIQUE CIBLÉE EN FONCTION DE L'ACTUALITÉ DES RÉFORMES ET DE LEUR ENJEU ET UNE MISSION DE CONSEIL PERSONNALISÉE EN FONCTION DES BESOINS DES COLLECTIVITÉS."

CHANTAL GOUBERT
DIRECTRICE DE LA DGFIP

Echange avec les Sénateurs du Cantal

Messieurs les Sénateurs du Cantal, M. DELCROS Bernard et M. SAUTAREL Stéphane ont tenu à s'adresser aux Maires du Cantal pour affirmer leur soutien notamment aux petites communes rurales. L'examen du projet de loi de finances pour l'année 2022, et la prolongation des ZRR a ainsi été détaillés par M. DELCROS.

De plus, le calendrier des futurs dispositifs financiers de la Région CAR2, Bonus Ruralité et Bonus Bourg Centre a été présenté.

En conclusion, Messieurs les Sénateurs ont rappelé la place essentielle des communes dans notre pays



M. LE PREMIER MINISTRE, JEAN CASTEX EN CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2021

MOT D'ACCUEIL : MME ZANCHI, MAIRE DE MAURIAC

Mme ZANCHI, Maire de Mauriac s'est adressé à M. le Premier Ministre en soulignant que :

" MAURIAC EST UNE « PETITE VILLE DE DEMAIN » QUI A TOUT D'UNE GRANDE MAIS ELLE ET SON TERRITOIRE ONT BESOIN DE VOTRE SOUTIEN. MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, MONSIEUR LE MINISTRE, VOTRE VENUE CHEZ NOUS DONNE L'ESPOIR QUE L'ETAT SERA AUX CÔTÉS DES MAIRES POUR LES CONFORTER DANS LA LIBRE ADMINISTRATION DE LEURS COLLECTIVITÉS, POUR LES ACCOMPAGNER DANS LEURS PROJETS DUSSENT-ILS ÊTRE STRUCTURANTS ET MATURES, LEUR FACILITER L'ACCÈS AUX DIVERSES AIDES ET SUBVENTIONS POUR, IN FINE, LEUR PERMETTRE D'ABOUTIR LEURS PROJETS ET LES CONSTRUIRE.

**EDWIGE ZANCHI
MAIRE DE MAURIAC**



Discours : M. MONTIN, Président de l'AMF 15

M. MONTIN, Président de l'AMF 15 s'est ensuite adressé à M. le Premier Ministre en rappelant le rôle essentiel des Maires :

L'occasion également de partager quelques préoccupations :

" les Maires s'interrogent. Leur environnement est sans cesse en mutation."

M. Le Président a souhaité mettre l'accent sur 5 points :

=>> **LA CONSTITUTION DES NOUVEAUX PÉRIMÈTRES DES EPCI : LIEN COMMUNE / EPCI**
=>> **LE DEVENIR DES CONVENTIONS RURALITÉS**
=>> **LA REVITALISATION DES CENTRES-BOURGS**
=>> **L'ACCESSIBILITÉ DE NOTRE DÉPARTEMENT**
=>> **LES RELATIONS FINANCIÈRES ENTRE L'ÉTAT ET LE BLOC LOCAL COMMUNES ET COMMUNAUTÉS.**



"PILIER DE LA RÉPUBLIQUE, ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT, LES MAIRES ONT TOUTES LES FONCTIONS, C'EST LE MAIRE QU'ON SOLLICITE POUR UNE AIDE, UN CONSEIL, UN SOUTIEN "

CHRISTIAN MONTIN
PRÉSIDENT DE L'AMF 15

Questions posées à M. le Premier Ministre

Au delà des préoccupations retranscrites dans le discours de M. le Président de l'AMF 15, quatre Maires du Cantal ont souhaité s'adresser au Premier Ministre pour connaître les orientations gouvernementales concernant 4 sujets majeurs :



DEMOGRAPHIE MÉDICALE

M. le Premier Ministre, ma question porte sur la démographie médicale et de l'offre de soins. Sur notre territoire, la communauté de communes de la châtaigneraie cantalienne a fait de gros efforts pour nous équiper en maisons de santé pluriprofessionnelles, pas moins de 4 projets qui ont vu ou qui vont voir le jour. Ailleurs des professionnels de santé ont pris aussi des initiatives pour réaliser des maisons de santé pluri professionnelles, à titre privé, tellement aujourd'hui la pratique collective est devenue une condition pour l'attractivité de jeunes médecins, et nous en sommes tous convaincus. Malgré cela et malgré des résultats tout à fait intéressants puisque 4 médecins ont rejoint notre territoire, ces dernières années ; malgré cela des difficultés persistent. 2 médecins ont pris leur retraite et ne sont toujours pas remplacés aujourd'hui, un autre médecin qui a une forte patientèle va arrêter aussi, son activité bientôt. Sur ma commune même où nous avons autre fois 2 médecins, nous n'en avons plus aujourd'hui et malgré des efforts que nous faisons pour leur permettre des bonnes conditions d'exercice, nous n'avons toujours pas de praticiens qui veulent s'installer. Ma question est simple, M. le Premier Ministre, quelles mesures pensez-vous qu'il serait utile de prendre pour avoir suffisamment de médecins, pour que ces médecins viennent s'installer dans des zones où leur présence est absolument nécessaire, et je ne vous ai pas parlé de la question des spécialistes, il faut près d'un an dans le Cantal pour obtenir un rendez-vous avec un ophtalmo par exemple. La question de la présence médicale de l'offre de soins est une condition essentielle à l'attractivité des territoires et particulièrement des territoires ruraux.

Je vous remercie

Gilles COMBELLES, Maire le Rouget Pers



COMPETENCE EAU ET ASSAINISSEMENT

M. le Premier Ministre, à aujourd'hui, sauf erreur de ma part, la loi prévoit toujours qu'au 01/01/2026, la compétence eau et assainissement sera d'office transféré aux communautés de communes ou en tous les cas ne pourra pas rester une compétence communale. Cette perspective nous rend sceptique quant à l'efficacité systématique de ce transfert de compétence. Dans le Cantal, plusieurs communautés de communes, mais aussi le département, réfléchissent à créer des structures qui pourraient être des solutions alternatives pour accompagner les communes et pour créer des conditions de ce transfert qui soit les moins coûteuse et les plus efficace possible.

Ne serait-il pas possible qu'on laisse aux territoires une plus grande liberté face à ce choix et qu'il ne soit pas dépourvus là aussi de leur capacité de décision ?

Olivier ROCHE Maire de Jaleyrac



INFORMATIONS

- Monsieur le premier ministre, je voudrais vous faire part d'une difficulté que nous sommes nombreux je crois à partager concernant le traitement de l'information au niveau des petites communes. Je n'attends pas de réponse définitive à ce sujet mais je voudrais vous faire part des difficultés que nous rencontrons au quotidien lorsque nous avons des secrétariats qui n'ouvrent que quelques demi-journées par semaine, et que notre secrétaire de mairie doit passer des heures à trier des mails, à repérer dans une immense masse d'information le bon grain de l'ivraie, ce qui est utile et nécessaire et qui ne doit pas passer inaperçu de ce qui ne mérite pas d'être consulté ou traité. "Trop d'informations, tue l'information" Cette problématique concerne toutes les communes des plus grandes ou plus petites. Il est facile aujourd'hui d'envoyer des mails, il est facile d'envoyer des quantités d'informations, même si bcp nous arrivent sous forme papier. Mais ne serait-il pas possible de réfléchir à des canaux protégés, préservés qui permettraient d'aller rapidement à l'essentiel et éviter de passer un temps infini à traiter des choses qui n'en valent pas la peine. Le Président a évoqué ce matin la difficulté de notre association de faire passer l'information, et pourtant il est vrai que la newsletter de l'AMF 15 est bien construite mais elle aussi elle a du mal à passer le filtre et à ne pas se perdre dans la masse d'informations que nous recevons.
- Je vous remercie

Sophie BENEZIT- Maire de Saint-Martin Sous Vigouroux



TELEPHONIE MOBILE

M. le Premier Ministre, il y a 3 ans, nous étions une centaine de maires réunis à Laveissière au cœur du massif cantalien pour manifester notre désappointement quant à la situation de notre réseau téléphonique et de l'internet au sein de notre département du Cantal. Cette question ne préoccupe pas seulement les élus cantaliens et malgré les efforts fait aujourd'hui par l'Etat, la Région, le département pour développer, l'arrivée de la fibre sur notre territoire, beaucoup de nos concitoyens connaissent des situations encore très difficiles avec une téléphonie fixe souvent en panne, des délais de réparation très long, une couverture en téléphonie mobile qui a énormément progressé, mais qui reste encore à certains endroits insuffisants, malgré encore une fois tous les efforts déployés par les collectivités territoriales, la région et le département. Nous pensons que le réseau de cuivre est encore aujourd'hui complètement indispensable à une efficacité correcte de la téléphonie et en internet pour un territoire comme le nôtre. Or Orange et ses sous-traitants n'arrivent pas malgré des efforts que nous reconnaissons volontiers, n'arrive pas à avoir un niveau de service suffisant pour éviter des situations de détresse et je pense en particulier aux personnes âgées, isolées, souvent avec des dispositifs d'alerte lié au réseau téléphonique. Ne pensez-vous pas M. le Premier Ministre qu'il serait nécessaire d'avoir une action pour que cette situation puisse s'améliorer rapidement ?

Je vous remercie

Linda BENARD- Maire de Saint-Jacques des Blats

LES ANNONCES

PAR M. LE PREMIER MINISTRE,
JEAN CASTEX



Lors de son intervention devant les maires du Cantal, le Premier ministre avait annoncé la réouverture du train de nuit entre Paris et Aurillac, tout en soulignant que la date de réouverture serait précisée très rapidement



Le vendredi 14 janvier 2022, dans un courrier adressé aux élus locaux, le Premier ministre a confirmé cette relance du train de nuit d'ici 2 ans.



Le désenclavement du territoire : M. le Premier Ministre a rappelé l'importance de la liaison aérienne compte tenu de l'échéance 2023. Sur le volet routier, M. CASTEX a détaillé la loi 3DS qui permettra de créer "une nouvelle catégorie de route" avec des possibilités de transfert.



L'article 38 de la loi prévoit que certaines autoroutes, routes ou portions de voies non concédées relevant du domaine routier national prévues par décret peuvent faire l'objet d'un transfert de propriété par l'État aux départements et/ou aux métropoles.



"La priorité c'est la reprise et la transformation de l'économie. La Relance c'est dans tous les territoires. Dans le Cantal, vous devez être offensifs et proposer de bons projets, vous aurez les moyens que vous solliciterez" a résumé Jean CASTEX.



Le binôme Maire- Préfet : M. CASTEX a rappelé aux élus cantaliens, que les Maires étaient "les piliers de la république, qui quadrillent le territoire national". Le Préfet ayant un rôle de simplificateur "pour faire avancer et pour privilégier les projets".

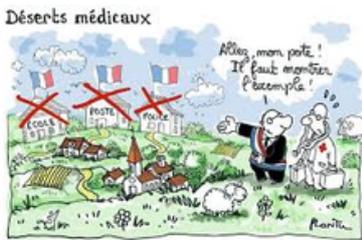
LES ANNONCES

PAR M. LE PREMIER MINISTRE,
JEAN CASTEX



En réponse à Mme BENARD, Maire de Saint Jacques des Blats, M. le Premier Ministre a affirmé que " le déploiement du très haut débit est nécessaire, le désenclavement passe par là et des conventions avec Orange."

Une instance de dialogue et d'information sur le déploiement territorial des principes politiques publiques en matière de Très haut Débit, de téléphonie fixe et de téléphonie mobile devra être créée au plan départemental sous l'autorité de M. le Préfet.



Les déserts Médicaux : en réponse à M. COMBELLE, Maire du Rouget Pers, M. le Premier Ministre a souligné un manque d'anticipation de plus de 40 ans.

" Tout ce qui peut accroître les leviers d'attractivité dans vos territoires, y compris par la voie pécuniaire , nous devons le tenter car c'est un sujet majeur pour nos concitoyens"



La Convention ruralité : M. MONTIN a durant son discours rappelé l'importance de la convention ruralité :

"Cette convention consacrait le maintien des moyens alloués par l'Etat, et une mobilisation des partenaires pour définir collectivement les évolutions nécessaires du tissu scolaire cantalien, dépassant sans doute la seule notion de l'école communale."

Les Maires du Cantal se sont mobilisés pour défendre une institution qui depuis Jules Ferry et tellement liée à l'idée même de la commune " a souligné M. MONTIN

M. CASTEX a salué l'exemplarité de ces conventions de ruralité et a précisé la nécessité de poursuivre ce travail en lien avec la DASEN pour tendre vers de nouvelles conventions au regard des spécificités du territoire



**CONGRÈS DES MAIRES
ET DES PRÉSIDENTS
D'INTERCOMMUNALITÉ DE FRANCE**
PARIS - NOVEMBRE 2021



AU COEUR DE LA CRISE, LES MAIRES, PILIERS DE LA RÉPUBLIQUE

CONGRES DES MAIRES 2021

L'AU-REVOIR DE FRANÇOIS BAROIN AUX CONGRESSISTES DE L'AMF



“

Sept ans à la présidence de l'AMF, c'est un long bail, a déclaré le maire de Troyes. C'est bien de passer le relais et de permettre à la nouvelle génération de maires élus en 2020 de décider à qui ils veulent passer le relais. (...) Je me suis engagé à la présidence de l'AMF en 2014 car je ne supportais plus le discours anti-élus, stupide et dangereux. Mon successeur devra préserver l'indépendance de l'AMF vis-à-vis de tous les pouvoirs ».

”

L'assemblée générale du congrès de l'AMF, a été l'occasion d'un discours en forme d'au-revoir de François Baroin, le président sortant de l'association, et d'un hommage appuyé de son premier vice-président délégué, André Laignel.

Préserver l'indépendance de l'AMF

Le président sortant François Baroin a tenu un bref point presse pour présenter l'événement et revenir sur son mandat.



LES NOUVELLES INSTANCES DE L'AMF



Le scrutin qui s'est déroulé mardi 16 et mercredi 17 novembre n'a pas seulement eu pour objet d'élire le président de l'AMF, mais aussi ses deux instances dirigeantes, le bureau et le comité directeur. Les tendances exprimées ont été les mêmes que pour l'élection du président, mais dans ce cas, les listes ont été élues à la proportionnelle.

DAVID LISNARD, NOUVEAU PRÉSIDENT DE L'AMF

David Lisnard, 52 ans, maire de Cannes, sera donc le président de l'AMF pour les trois années à venir. Il a recueilli les suffrages de 6 913 maires, contre 4 176 à son concurrent, Philippe Laurent, le maire de Sceaux. M. le Président a rappelé que la ligne choisie (par les maires) est claire :

**« C'EST LA LIGNE
L'INDÉPENDANCE DE
L'AMF, DU RESPECT
DE SA VOCATION
MÊME : DÉFENDRE
LES INTÉRÊTS DES
COMMUNES EN
TRANSCENDANT LES
CLIVAGES
POLITIQUES,
GÉOGRAPHIQUES,
ÉCONOMIQUES ET
DÉMOGRAPHIQUES. »**

RÉSOLUTION FINALE DU 103E CONGRÈS

L'AMF APPELLE À « UN PACTE RÉPUBLICAIN » AVEC L'ÉTAT

DE GRANDES LOI DES LIBERTÉS LOCALES

Votée à l'unanimité par le bureau nouvellement élu ce 18 novembre, la résolution de l'assemblée générale du 103e congrès de l'AMF a mis l'accent sur la nécessaire évolution vers davantage de transferts de compétences aux collectivités.

La première réunion du nouveau bureau de l'AMF, élu la veille, a permis d'aboutir à une résolution générale votée à l'unanimité, ce dont s'est réjoui André Laignel, reconduit dans ses fonctions de premier vice-président délégué de l'association. Cette unanimité, qui a supposé de « pousser le dialogue », est pour lui un motif de « fierté », parce qu'elle illustre « la vitalité démocratique de l'association ».

André Laignel a insisté, en présentant la résolution lors de la séance de clôture du 103e congrès, sur la nécessité vitale de « faire entendre la voix de l'AMF » lors des prochains mois, « décisifs », c'est-à-dire pendant la campagne présidentielle. Revendiquant volontiers le caractère « indocile » de l'association, il a rappelé que « sa seule ambition est de porter la voix des 34 970 maires de France ». Et cette année encore, « nous avons tant à dire », a martelé le maire d'Issoudun.



LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE A CLÔTURÉ LE 103E CONGRÈS DES MAIRES

Le Président de la République Emmanuel Macron a clos le 103ème Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France.

Il a exprimé toute sa gratitude aux élus qui ont eu à faire face à de nombreuses crises depuis le début du quinquennat.

« L'ÉTAT, C'EST UN TOUT. LE GOUVERNEMENT, LE PARLEMENT, LES ÉLUS LOCAUX - L'ÉTAT, C'EST TOUT CELA. »

CONCLUSION DU DISCOURS

Emmanuel Macron a conclu son discours en saluant « l'engagement de cœur et d'âme » des maires et leur attachement à leur territoire. « Ne laissons rien entamer cet attachement », a conclu le chef de l'État, résumant la mission des décideurs politiques – qu'ils soient locaux ou nationaux – à « toujours expliquer à nos compatriotes les raisons que nous avons de vivre ensemble. Ces raisons-là sont plus fortes que tout. »



UNE DELEGATION CANTALIENNE

RICHE DE RENCONTRES ET D'ÉCHANGES

Au Coeur de la Crise, les Maires, piliers de la République" a été le fil conducteur de cette 103ème édition .

Ce congrès a été aussi le premier depuis les élections municipales de 2021 qui ont contribué à un fort renouvellement des équipes municipales avec plus de 45 % de nouveaux élus cantaliens.

Certains d'entre eux, ont donc pour la première fois assisté au Congrès des Maires, Porte de Versailles, qui se veut être un grand rendez vous national pour l'ensemble des Maires de France.

L'AMF 15 a pour cette édition particulière, proposé un programme riche de rencontres et de temps d'échanges.



SIGNATURE DE LA CHARTE D'ÉLAGAGE AVEC ORANGE



LES MAIRES MOBILISÉS CONTRE LES INÉGALITÉS D'ACCÈS DES ENFANTS À L'ÉDUCATION



SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC ENEDIS



EDF RENOUVELLE SON ENGAGEMENT EN FAVEUR DES COMMUNES CANTALIENNES

UNE SOIRÉE PARTENARIALE RYTHMÉE AU COEUR DU POUVOIR

Les 70 élus cantaliens présents durant le Congrès des Maires ont pu participer à la soirée des partenaires organisée par l'Association des Maires et des Présidents d'EPCI du Cantal, grâce au soutien des partenaires :

A cette occasion, l'ensemble des comédiens du Théâtre Tristan Bernard, pour la pièce "Douce France" ont reçu des applaudissements très chaleureux de la part des cantaliens présents dans la salle. En effet, ce spectacle est une joyeuse chronique théâtrale de la vie politique française, conjuguée au temps présent, qui n'oublie pas qu'aujourd'hui s'inscrit dans la succession de nombreux « hiers ».

Rire et sourire n'ont jamais empêché de penser, d'aiguiser son analyse critique et d'affuter son opinion, c'est pourquoi l'ensemble des élus ont grandement apprécié ce moment de théâtre divertissant.



VISITES ET ÉCHANGES AVEC LES PARLEMENTAIRES DU CANTAL



La délégation des élus cantaliens a été reçue à l'Assemblée Nationale, le jeudi 18 novembre par les Parlementaires du Cantal : Jean Yves BONY, Vincent DESCOEUR, Bernard DELCROS, Stéphane SAUTAREL pour un temps de découverte et d'échange.

L'occasion pour l'ensemble des Maires de découvrir au travers de la visite dans les couloirs du Palais Bourbon, l'Hémicycle où les lois sont débattues et votées, et également la bibliothèque et ses 700 000 ouvrages.

M. MONTIN, Président de l'AMF 15 a souligné le dialogue permanent que l'AMF 15 entretient avec les Parlementaires du Cantal pour faire avancer les dossiers des communes cantaliennes et ainsi parvenir ensemble à faire entendre la voix des communes rurales



VISITE DE BERCY



Suite à l'invitation de M. MAISONNEUVE-Conseiller en charge du commerce - Ministère de l'économie, des finances et de la relance, une vingtaine d'élus cantaliens ont pu prendre part à une visite guidée de Bercy avec prise de vue notamment depuis l'héliport.

RÉCEPTION À L'ELYSÉE PAR M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

En recevant un millier de maires dans la salle des fêtes de l'Élysée, le chef de l'État a renoué avec une habitude instaurée en 2017, et interrompue par la crise du covid-19.

Parmi les maires présents, M. MORELLE, M. DANEMANS, M. PEYRAL, M. BONHOMMET et M. DELORT, membres du Conseil d'Administration de l'AMF 15 et nouvellement élus, ont pu participer à cette réception et échanger brièvement avec M. le Président.





Etna 2800 m by Alexandre Cose

VOYAGE D'ÉTUDES 2022

DÉCOUVERTE DE LA SICILE POUR LES ELUS DE L'ASSOCIATION DES MAIRES ET DES PRÉSIDENTS D'EPCI DU CANTAL

Une délégation de 23 élus ont donc pris part cette année au voyage organisé par l'AMF 15 au cœur de la Sicile du 24 septembre au 01 octobre 2022.

Un circuit découverte de 7 jours, qui a débuté avec l'ascension du plus majestueux volcan actif d'Europe qui domine la Sicile, l'Etna appelée " La Montagne des montagnes". Le volcanisme est donc un des nombreux points communs entre le Cantal et la Sicile.

Par la suite, le circuit ainsi organisé a permis aux élus d'appréhender la richesse de la Sicile, véritable carrefour des civilisations où le théâtre romain de Taormine, la cité mythique de Syracuse, les somptueuses mosaïques de la villa Casale à Piazza Armerina, la célèbre cathédrale dédiée à Sainte Agathe à Catane, la vallée des temples d'Agrigente, la visite des marais à Marsala, les mosaïques byzantino-normandes de Palerme, la visite du bourg médiéval d' Erice, racontent l'histoire mouvementée de cette île qui fut le grenier à blé de l'Antiquité et une étape majeure du commerce méditerranéen où se croisèrent Byzantins, Arabes, Normands, Français et Espagnols.



RENCONTRE AVEC LE MAIRE DE CORLEONE



Temps fort de ce séjour pour les maires cantaliens, qui ont eu l'honneur de rencontrer M. Nicolò Nicolosi, Maire de Corleone à l'occasion d'un échange riche et libre d'expressions entre élus confrontés aux mêmes difficultés en matière d'aménagement de territoire et de développement économique.

M. le Président, Christian MONTIN a introduit cette rencontre en rappelant que le Cantal et la Sicile sont avant tout des terres de montagne, avec un point commun indéniable autour du volcanisme.

La ruralité, est un des autres points communs des deux territoires, et à ce titre, les questions liées à la population souvent vieillissante au sein des communes, les difficultés liées au déplacement, à la démographie médicale, au tissu scolaire, au changement climatique qui a impacté largement cet été les communes cantaliennes avec la gestion de l'eau ont été évoqués. Plus largement, les questions de gouvernance et de relation entre commune rurale et communautés urbaines et la position de la Sicile face à l'Europe ont été posées à M. le Maire de Corleone



M. le Maire a débuté sa présentation en rappelant que la commune de Corleone possède une forte activité à dominance agricole, tout comme la Sicile qui a été dénommée le grenier de l'Italie, de part sa quantité et sa qualité de production de blé.

En réponse aux interrogations des élus sur les problématiques auxquelles les communes siciliennes doivent faire face, M. le Maire a insisté sur la difficulté première des liaisons entre les campagnes et le centre urbain avec la Capitale de Palerme.

Ce manque de fluidité et de liaisons entre ces deux espaces induisent des difficultés notamment en matière d'assistance sanitaire à la population avec une absence importante de spécialistes au sein des territoires ruraux. C'est pourquoi M. Nicolosi a précisé que la majorité des fonds demandée auprès du gouvernement national avait pour objectif l'amélioration des voies de communications, garantes d'un développement économique pour les communes rurales.

Cependant, M. le Maire a affirmé qu'avant tout, la pré condition nécessaire à tout développement de la Sicile était : " la lutte contre la mafia " en insistant sur le rôle de la nouvelle génération qui œuvre au quotidien pour lutter contre ce fléau et combattre ce système qui n'a plus lieu d'être au sein du territoire. En ce sens, un centre de documentation sur la lutte contre la mafia a été créé à Corleone.

Pour conclure ces propos, M. le Maire a insisté sur la diffusion de la connaissance et le développement culturel de la population pour parvenir à un changement des mentalités, gage de liberté pour les nouvelles générations.

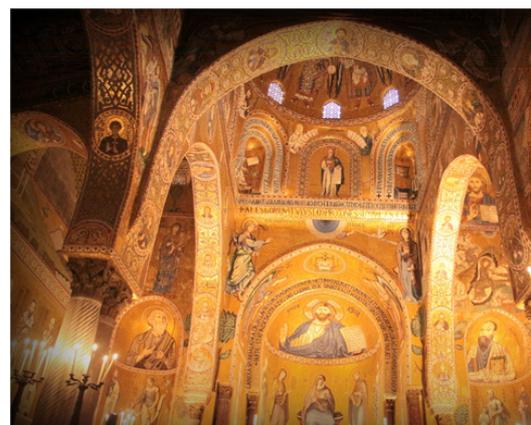


VISITE D'UN PÔLE AGRI TOURISTIQUE À CASTELBUONO



Rencontrer des acteurs locaux et échanger avec, sur leur vision du territoire a été une volonté des élus durant ce voyage. C'est pourquoi, la délégation cantalienne a fait une halte à la ferme équestre "San Guglielmo", où dans un magnifique décor d'arrière pays, les propriétaires ont évoqué la gestion de leur entreprise familiale, basée sur la découverte des produits locaux, des séjours en immersion avec balade à cheval en direction de l'Etna, avec une volonté de transmettre leurs savoir-faire, tel un véritable agritourisme de qualité!

RETOUR EN IMAGES





CALENDRIER DES CONSEILS D'ADMINISTRATON

21 FEVRIER 2021

 AURILLAC

Les membres du Conseil d'Administration de l'AMF 15 se réunissent à la demande du Président de l'Association des Maires, après échange avec le bureau restreint de l'AMF 15.

Les dossiers d'actualités sont présentés à cette occasion ainsi qu'un bilan de l'activité de l'association.

13 AVRIL 2022

 MURAT

Afin que ce temps d'échanges puisse permettre aux élus représentant les trois arrondissements du Cantal, une présentation d'une structure majeure ou personnes ressources de notre territoire introduit chaque conseil d'administration.

11 JUILLET 2022

 AURILLAC

Un procès verbal est établi à l'issue de chaque conseil d'administration.

20 SEPTEMBRE 2022

 COREN

POUR EN SAVOIR +

LES COMMISSIONS

L'Association des Maires et des Présidents d'EPCI du Cantal assume pleinement et au quotidien la mission de "porte parole" des élus locaux dans l'exercice de leur mandat.

Ainsi l'AMF 15 est présente au sein des commissions départementales et régionales pour faire entendre la voix des élus aussi bien pour le collège des Maires et/ ou des EPCI du Cantal.

Le renouvellement général des conseils municipaux a entraîné le renouvellement de nombreuses commissions départementales et régionales.

EDUCATION

CONSEIL ACADÉMIQUE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

TITULAIRES:

M. PEYRAL, Maire de Pleaux,
Mme ROCHES, Maire de Coren

SUPPLEANTS :

M. MARANDON , Maire de Menet
Mme PONCHET Passemard, Maire de Marcenat

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ÉDUCATION NATIONALE

TITULAIRES:

M. MONTIN Christian, Maire de MARCOLES
Mme ROCHES Patricia, Maire de COREN
M. MARANDON Jean Louis, Maire de MENET
Mme GINEZ Bernadette; Maire d'YTRAC

SUPPLEANTS :

M. CASTANIER Michel, Maire de CASSANIOUZE
M. MOURGUES Philippe, Maire de THIEZAC
Mme PONCHET - PASSEMARD Colette, Maire de MARCENAT
Mme GARDES Nathalie, Maire de SAINT-SIMON

COMMISSION EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

TITULAIRES:

M. MONTIN Christian, Maire de MARCOLES

Sollicitée par les services de l'État, l'AMF 15 a rempli une nouvelle fois sa mission de désignation des représentants des élus dans ces commissions avec le souci permanent d'assurer une représentation pluraliste et féminisée, démographiquement et géographiquement équilibrée.

À cette fin, le Conseil d'Administration a été sollicité à plusieurs reprises pour proposer des listes de représentants titulaires et suppléants dans ces diverses commissions.

COMMERCES

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE L'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL (CDAC)

Trois maires ou conseillers municipaux

- M. DELAGE - Maire d'Ydes
- M. ROCHE - Adjoint au cadre de vie à la Ville de Murat
- Mme LADRAS- Ajointe à l'urbanisme à la Ville de Naucelles

Trois présidents d'EPCI ou conseillers communautaires

- M. MATHONIER - Président de la CABA
- M. SOULIER -Président du Pays de Mauriac
- Mme CHARRIAUD - Présidente de Saint-Flour Communauté

ENVIRONNEMENT

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES ESPACES SITES ET ITINÉRAIRES

M. MOURGUES, Maire de Thièzac

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE PRÉSERVATIONS DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS

Collège des Maires

TITULAIRES:

M. CONSTANT - Maire de Fontanges
M. MIRAL - Maire d'Andelat

SUPPLEANT:

M. RODDE - Maire de Collandre
M. MAGE - Condat

Représentant de structure porteur de SCOT

TITULAIRES:

M. MONTIN Christian, Maire de MARCOLES
SUPPLEANT:

M. GIMENEZ - Maire de Quézac

LES COMMISSIONS

CLE SAGE ALAGNON

Molompize : Philippe BOUCHEIX
Murat : Pierrick ROCHE
Saint-Poncy : Roland VERNET
Védrines-Saint-Loup : Jean-Marc BOUDOU
Allanche: Philippe ROSSEEL
Bonnac : Marie-Claire TUFFERY
Albepierre-Bredons : Xavier FURNAL
Ferrières-Saint-Mary Maire : Franck DE
MAGALHAES
Laveissière: Daniel MEISSONNIER
Mentières : Marina BESSE
Neussargues-en-Pinatelle: Michel PORTENEUVE
Valjouze : Eric JOB

COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU BASSIN VERSANT DORDOGNE AMONT DES SOURCES À LIMEUIL (SAGE DA)

M. FORESTIER Bertrand, Maire de Sauvat
Mme ZANCHI Edwige, Maire de Mauriac
M. MOMMALIER Gilbert, Maire Saint Etienne de
Chomeil
M. PEYRAL, David Maire de Pleaux
M. PRADAL, Gérard Maire de Labrousse

COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE), SAGE CÉLÉ

- Florian MORELLES - Vice-Président,
Communauté de Communes de la
Chataigneraie Cantalienne - Transition
écologique
- Michel FEL - Conseiller délégué en charge de
la collecte, Communauté de Communes de la
Chataigneraie Cantalienne
- Lionel CESANO - Communauté de Communes
de la Chataigneraie Cantalienne en charge du
SPANC
- Antoine GIMENEZ- Syndicat mixte du SCOT
du Pays du Bassin d'Aurillac, du Carladès et
de la Châtaigneraie
- Michel CASTANIER, Maire de Cassaniouze
- Christian LACARRIERE, Maire de Roumégoux

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA NATURE DES SITES ET DES PAYSAGES (CDNSP)

Carrières :

TITULAIRE: M. MONTIN - Maire de Marcolès
SUPPLEANT :M. CONSTANT - Maire de Fontanges

Sites et paysages :

TITULAIRES :
-M. MONTIN - Maire de Marcolès
- M. CONSTANT - Maire de Fontanges
SUPPLEANTS:
- M. DOMERGUE- Maire de Montmurat
- M. MAGE - Maire de Condat

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA NATURE DES SITES ET DES PAYSAGES (CDNSP)

Sites et paysages :

TITULAIRE :M. CHAMBON - Maire du
Falgoux
SUPPLEANT : Mme RESCHE- Maire de
Chaliers

Publicité :

TITULAIRES
- Mme LANTUEJOUL - Maire d' Arpajon sur Cère
- M. DELORT - Maire de Saint-Flour
SUPPLEANTS
- M. LENTIER - Maire de Vézac
- M. SOULIER - Maire du Vigean

Faune sauvage captive:

TITULAIRES : M. FEVRIER - Maire Saint
Mamet la Salvetat
- M. DOMERGUE - Maire de Montmurat
SUPPLEANT :
- M. GIMENEZ - Maire de Quézac
- M. ROUFFIAC - Maire d'Alleuze

Nature :

TITULAIRES :
-Mme BEAUDREY - Maire de Boisset
- M. CHAMBON - Maire du Falgoux
SUPPLEANTS :
M. ROUFFIAC - Maire d' Alleuze
- M. MAGE - Maire de Condat

Unités touristiques nouvelles :

TITULAIRE : M. MONTIN - Maire de Marcolès
SUPPLEANT : M. CONSTANT - Maire de
Fontanges

un représentant d'EPCI et un suppléant

TITULAIRE : Mme CABECAS - Présidente du
Pays de Gentiane
SUPPLEANT : M. RAYNAL - Conseiller
communautaire - Pays de Gentiane

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES SANITAIRES TECHNOLOGIQUES (CODERST)

TITULAIRES :
-M. POULHES - Maire de Naucelles
- M. COSNIER - Maire de Marmanhac
- M. MIRAL - Maire d'Andelat

SUPPLEANTS

- M. PRADAL - Maire de Labrousse
- M. SOULIER - Maire du Vigean
- M. MICHAUD - Maire de Cussac

LES COMMISSIONS

COMITÉ RÉGIONAL DE LA BIODIVERSITÉ

TITULAIRE : Mme CHARRIAUD Céline,
Présidente de Saint-Flour Communauté,
Maire de Neuvéglise sur Truyère

SUPPLEANT : M.FRECHOU Stéphane,
Vice-Président en charge de
l'Environnement et du développement
durable, Conseiller municipal à la Ville
d'Aurillac

CLE SAGE HAUT ALLIER

TITULAIRE : M. BOUDOU, Maire de
Védrines Saint Loup

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES RISQUES NATURELS MAJEURS

Maires titulaires :

M. ESTEVES - Maire de Yolet
M. FEL - Maire de Saint Etienne de Maurs
M. SABOT - Maire de Saint Julien de Toursac

Maires suppléants :

M. GODBARGE - Maire de Giou de Mamou
M. CHAMBON - Maire de Falgoux
M. VERT - Maire de Moussages

EPCI titulaire :

-M. ROSEEL - Maire d'Allanche
-M. COUDON- Conseiller communautaire CABA

EPCI suppléant:

-M. CHABRIER - Maire de Murat
-M. BERTELIER - Conseiller communautaire
CABA

AMENAGEMENT

COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT FONCIER

TITULAIRES:

M. MAISONNEUVE, Maire de Bassignac
M. ROCHETTE, Maire de Sainte-Eulalie

SUPPLEANTS:

M. FEVRIER, Maire de Saint-Mamet-La-Salvetat
Mme PANI, Maire de Tournemire

URBANISME

COMMISSION DE CONCILIATION EN MATIÈRE D'ÉLABORATION DE DOCUMENTS D'URBANISME

TITULAIRES:

M. COUDON - Vice-président à la CABA
- M. CANCHES - Vice-président à la
Châtaigneraie Cantalienne
- M. PEYRAL - Maire de Pleaux
- Sophie BENEZIT - Maire de Saint Martin
sous Vigouroux
- Jean Pierre SOULIER- Président du Pays
de Mauriac
- Marc MAISONNEUVE - Président de
Sumène Artense

SUPPLEANTS :

-M. LENTIER- Maire de Vézac
- Mme SALLARD - Adjointe à Roannes
Saint Mary
- M. MATHIEU - Maire de Pierrefort
- M. CHABRIER - Maire de Murat
- M. ROCHE - Maire de Jaleyrac
- M. BOISSET - Maire de Riom es
Montagnes

SECURITE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SÉCURITÉ CIVILE

Maire titulaire : M. SABOT - Maire de Saint
Julien de Toursac

Maire Suppléant :M. FEL - Maire de Saint
Etienne de Maurs

EPCI titulaire : Mme CHASTRES - Vice
Présidente au pays de Mauriac

EPCI suppléant : M. LEYMONIE - Conseiller
communautaire - Maire de Chalvignac

COMMISSION CONSULTATIVE DÉPARTEMENTALE DE SÉCURITÉ ET D'ACCESSIBILITÉ

TITULAIRES :

-M. BRIANT - Maire d'Antignac
- M. BARRIERE- Maire de Saint Constant
- Mme BENARD - Maire de Saint Jacques
des Blats
- M. CABANES - Maire d'Arnac

SUPPLEANT :

M. MOMMALIER - Maire de Saint Etienne
de Chomeil
M. CASTANIER - Maire de Cassaniouze
M. MOURGUES - Maire de Thiézac
Mme MONTEILLET - Maire de Lacapelle
Viescamp

LES COMMISSIONS

COMMISSION SÉCURITÉ ROUTIÈRE

TITULAIRES :

M. MOURGUES - Maire de Thiézac
M. ROSSEEL - Maire d'Allanche
M. FEL - Mairie de Saint Etienne de Maurs

SUPPLEANTS:

M. BONHOMME - Maire de Polminhac
M. MALBEC - Maire de Saint Bonnet de Condat
M. ROUET - Maire de Ladinhac

COMMISSION DE VIDÉO PROTECTION

TITULAIRE : M. BERTHELIER -
Conseiller municipal - Mairie
d'Aurillac

SUPPLEANT : Mme LANTUEJOUL -
Maire d'Arpajon Sur Cère

FINANCES

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES VALEURS LOCATIVES

Représentants des Maires

TITULAIRES :

M. LENTIER Jean-luc , Maire de Vézac
M. MIRAL Daniel, Maire d'Andelat
Mme ZANCHI, Maire de Mauriac
M. FEVRIER, Maire de Saint-Mamet la
Salvetat

SUPPLEANTS :

Mme GINEZ Bernadette, Maire d'Ytrac
M. CHABRIER Gilles, Maire de Murat
M. PEYRAL David, Maire de Pleaux
Mme ROCHES Patricia, Maire de Coren

Représentants des EPCI

TITULAIRES

M. MATHONIER Pierre, Président de
la CABA
M. SOULIER Jean Pierre, Président du
pays de Mauriac
M. MONTIN, Vice Président de la

SUPPLEANTS :

M. POULHES, Vice Président de la CABA
Mme CABECAS, présidente du pays de
Gentiane
Mme BRU, Présidente de Cère et Goul
en Carladès

COMMISSION D'ÉLUS RELATIVE À LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)

Collège des Maires :

-Mme CABECAS, Maire de Valette
- M. MAISONNEUVE, Maire de Bassignac
- M. LENTIER, Maire de Vézac
- M. MONTIN, Maire de Marcolès
- M. ACHALME, Maire de Massiac

Collège des EPCI :

-M. MATHONIER - Président de la CABA
-Mme CHARRIAUD - Présidente de Saint-
Flour Communauté
-M. TEYSSEDOU - Président de la
Chataigneraie Cantalienne
-M. MENESSON- Président du Pays de Salers
-M. SOULIER -Président du Pays de Mauriac
-Mme BRU - Présidente de Cère et Goul en
Carladès

TITRE DE SEJOUR

COMMISSION DU TITRE DE SÉJOUR

TITULAIRE : M. GIMENEZ Antoine, Maire
de Quézac

SUPPLEANT : M. LENTIER Jean Luc,
Maire de Vézac

COMMISSAIRE ENQUÊTEURS

COMMISSION DE RENOUVELLEMENT DES COMMISSAIRES-ENQUÊTEURS

TITULAIRE : M. MONTIN -Maire de Marcolès

SUPPLEANT : M. LENTIER - Maire de Vézac

LES COMMISSIONS

ACTION PUBLIQUE

CONFÉRENCE TERRITORIALE DE L'ACTION PUBLIQUE

Un représentant des EPCI de moins de 30 000 hab

TITULAIRE : M. TEYSSEDOU - Président de la Chataigneraie cantalienne
SUPPLEANT : Mme CABECAS - Présidente du Pays de Gentiane

Un représentant des communes comprenant entre 3 500 habitants et 30 000 habitants

TITULAIRE : M. DELORT - Maire de Saint Flour
SUPPLEANT : Mme ZANCHI - Maire de Mauriac

Un représentant des communes de moins de 3 500 habitants

TITULAIRE : M. MARADON - Maire De Menet
SUPPLEANT : M SOULIER - Maire du Vigean

ASSOCIATIONS

FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE (FDVA)

TITULAIRES :

- M. GALEYRAND Jean Pierre, Maire de Champagnac
- M. MIRAL Daniel, Maire d'Andelat
- M. DELAMAIDE Charly, Conseiller municipal, Mairie d'Aurillac

PRESENCE POSTALE

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE PRÉSENCE POSTALE TERRITORIALE

1 conseiller municipal et son suppléant représentant les communes de moins de 2000 Habitants

TITULAIRE : M. MATHIEU - Maire de Pierrefort
SUPPLEANT : M. VIDAL - Maire de Valuèjols

1 conseiller municipal et son suppléant représentant les communes de plus de 2000 habitants

TITULAIRE : M. BOISSET - Maire de Rioms montagnés

SUPPLEANT : MME GINEZ - Maire d'Ytrac

1 conseiller municipal et son suppléant représentant la commune chef-lieu du département

TITULAIRE : Mme DEMOULIN Aurélie - Conseillère municipale déléguée - Ville d'Aurillac

SUPPLEANT : Mme CUSSAT Françoise - Conseillère municipale déléguée - Ville d'Aurillac

SANTÉ

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE L'AIDE MÉDICALE URGENTE, DE LA PERMANENCE DES SOINS ET DES TRANSPORTS SANITAIRES (CODAMUPS)

TITULAIRE : Mme ZANCHI : Maire de Mauriac
SUPPLEANT : M. COSNIER - Maire de Marmanhac

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Titulaire : Claire PEIGNE , Maire de Morancé
Suppléant: Michel COSNIER, Maire de Marmanhac

CONSEILS TERRITORIAUX DE SANTÉ

TITULAIRES : M. COSNIER, Maire de Marmanhac ,
Mme ZANCHI - Maire de Mauriac

SUPPLEANTS : M. PRAT - Vice Président à la CABA - M. GRAS : Adjoint à Saint-Flour

SOCIAL

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'AUTONOMIE (CDCA)

Formation spécialisée « personnes âgées »

TITULAIRES:

M. PRADAL, Maire de Labrousse
Mme ROCHES, Maire de Coren-Les-Eaux

SUPPLEANTS:

Mme LEYMONIE - Adjointe à Madiç
M. GIMENEZ, Maire de Quézac

Formation spécialisée « personnes handicapées »

TITULAIRES:

Mme GINEZ, Maire d'Ytrac
Mme BEAUDREY, Maire de Boisset

SUPPLEANT :

Mme DELRIEU, Maire de Vic Sur Cère
M. LENTIER - Maire de Vézac

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES

TITULAIRES:

M. MONTIN Christian, Maire de MARCOLES
Mme PLANTECOSTE Annie, Maire de Leucamp
M. GRAS Jérôme, Adjoint au Maire de Saint Flour
Mme BALADUC Isabelle, Adjointe au Maire de Mauriac
Mme Fley Claudine, Adjointe au Maire d'Aurillac

SUPPLEANT :

M. LENTIER Jean luc, Maire de Vézac
M. GIMENEZ Antoine, Maire de Quézac
M. ROCHES Patricia, Maire de Coren les Coren
Mme CHASTRES Hélène, Maire de Drugeac
M. MOULIER Marie Noelle, Adjointe au Maire de Polminhac

LES COMMISSIONS

SAFER

COMMISSION CONSULTATIVE SAFER

Cion n°1 : Hautes terres communauté + Montgreleix
Georges CEYTRE, Maire de la Chapelle Laurent
M. POUDEYROUX, Maire de la Chapelle d'Alagnon

Cion n°2 : Saint Flour Communauté
Christophe VIDAL, Maire de Valuégols
M. BOUDOU Jean Marc, Maire de Védrières Saint-Loup

Cion n°3 : CABA & Cère et Goul en Carladès
Jean-Louis VIDAL, Maire de Crandelles
Pierre MATHONIER, Maire d'Aurillac,
Jean-Baptiste BRUNHES, Maire de Cros-de-Ronesque

Cion n°4 : CC Châtaigneraie Cantalienne
Antoine GIMENEZ, Maire de Quézac
Eric FEVRIER, Maire de Saint-Mamet

Cion n°5 : CC Pays de Salers & Pays de Mauriac
Jean-Louis FAURE, Maire de Salers
Olivier ROCHE, Maire de Jaleyrac

Cion n°6 : CC Sumène Artense et Pays de Gentiane
Eric MOULIER, Adjoint au Maire de Saignes
Christophe RAYNAL, Maire de Cheylade

MEMBRES DU COMITÉ TECHNIQUE DE LA SAFER :

Titulaire : M. FEVRIER Eric - Maire de Saint-Mamet La Salvetat
Suppléant : M. Antoine GIMENEZ,
Maire de Quèzac,

SECTEUR FUNERAIRE

MEMBRES DU JURY D'EXAMEN DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE DE DIPLÔMES POUR CERTAINES PROFESSIONS DU SECTEUR FUNÉRAIRE

- M. MIRAL, Maire d'Andelat
- M. CASSAGNE, Conseiller municipal à Marcolès
- M. DUJOLS, Maire de Saint-Cernin
- Mme ROCHES, Maire de Coren les Eaux

SDIS

SDIS

Collège des communes
TITULAIRES
Monsieur Jean-Louis VIDAL, Conseiller
communautaire de la CABA
Monsieur Yves ALEXANDRE
Conseiller communautaire de la CABA
Monsieur Philippe MAURS, Conseiller
communautaire de la CABA
Monsieur Eric FEVRIER
Communauté de communes de la
Châtaigneraie Cantalienne

SUPPLEANTS

Monsieur Hubert BONHOMET, Maire d'Ayrens
Monsieur Jean-Luc LENTIER; Vice-présient
CABA
M. Louis TOTY, Communauté de communes du
Pays de gentiane
Monsieur Denis SABOT, Communauté de
communes de la Châtaigneraie Cantalienne

Collège des EPCI

TITULAIRES :

Monsieur BOULDOIRE Eric, Adjoint au Maire de
SAINT-FLOUR
Monsieur MAGNE Yves, Maire d'ARCHES
M. LABASTROU Jean Pierre , Maire Adjoint
d'Escorailles
M. PORTENEUVE Michel, Maire de Neussargues
en Pinatelle

SUPPLEANTS

Monsieur Romuald RIVIERE, Maire de Val
d'Arcomie
Monsieur ROCHE Olivier , Maire De JALEYRAC
M. FOURNIER, Maire de Saint Martin Valmeroux
M. AMILHAUD Jean Baptiste, Maire de Saint-
Clément

- Rapporteur général : M. MATHONIER Pierre, Maire d'Aurillac
- Assesseur : M. LENTIER Jean Luc, Maire de Vézac
- Assesseur : Mme ROCHES Patricia, Maire de Coren-les-Eaux

COLLÈGE 1 : DE - 611 HABITANTS**TITULAIRES**

- M. MAGNE Yves Maire d'Arches
- Mme ROCHES Patricia Maire de Coren les Eaux
- M. CONSTANT Michel Maire de Fontanges
- M. RAYNAL Christophe Maire de Cheylade
- Mme PANI Martine Maire de Tournemire
- Mme BENARD Linda Maire de Saint jacques des Blats
- M. CASTANIER Michel Maire de Cassaniouze
- M. PRADAL Gérard Maire de Labrousse

COLLÈGE 2 : COMMUNES LES PLUS PEUPLÉES**TITULAIRES**

- M. MATHONIER Pierre Maire d'Aurillac
- M. DELORT Philippe Maire de Saint-Flour
- Mme LANTUEJOULS Isabelle Maire d'Arpajon Sur Cère
- Mme ZANCHI Edwige Maire de Mauriac
- Mme GINEZ Bernadette Maire d'Ytrac
- M. BERTHELIER Bernard 1er Adjoint au Maire d'Aurillac

SUPPLEANTS

- M. VERT Christian Maire de Moussages
- M. MENNESSON Pierre Maire de Le Fau
- M. DELCHER Philippe Maire de La Monselie
- M. TOTY Louis Maire de Trizac

COLLÈGE 3 : COMMUNES DE + 611 HABITANTS**TITULAIRES**

- M. FEVRIER Eric Maire de Saint Mamet la Salvetat
- M. BOISSET François Maire de Riom es Montagnes
- Mme DELRIEU Annie Maire de Vic Sur Cère
- M. LENTIER Jean Luc Maire de Vézac
- M. MOULIER Eric Maire de Saignes
- M. GALEYRAND Jean-Pierre Maire de Champagnac
- M. MAGE Jean Maire de Condat

SUPPLEANTS

- M. MORELLE Florian Maire de Maurs
- M. DANEMANS François Maire de Puycapel
- M. BONHOMMET Hubert Maire d'Ayrens
- Mme LADRAS Evelyne Adjointe au Maire de Naucelles

COLLÈGE 4 : EPCI**TITULAIRES**

- M. POULHES Christian Vice-président de la Communauté d'Agglomération du Bassin Aurillacois
- M. SOULIER Jean Pierre Président de la Communauté de communes Pays de Mauriac
- Mme CABECAS Valérie Présidente de la Communauté de communes du Pays de Gentiane
- M. MAISONNEUVE Marc Président de la Communauté de communes de Sumène Artense
- Mme BRU Dominique Présidente de la Communauté de communes de Cère et Goul en Carladès
- Mme CHARRIAUD Céline Présidente de la Communauté de communes de Saint Flour Communauté
- Mme MAUREL Magali Vice Présidente de la Communauté d'Agglomération du Bassin Aurillacois
- M. ACHALME Didier Président de la Communauté de communes de Haute Terres Communauté
- M. TEYSSEDOU Michel Président de la Communauté de communes de la Chataigneraie Cantalienne
- M. MONTIN Christian Vice- Président de la Communauté de communes de la Chataigneraie Cantalienne
- M. VIDAL Christophe Vice- Président de la Communauté de communes de Saint Flour Communauté
- M. FAURE Bruno Président de la Communauté de communes du Pays de Salers

SUPPLEANTS

- M. GIMENEZ Antoine Vice- Président de la Communauté de communes de la Chataigneraie Cantalienne
- M. MATHIEU Philippe Vice- Président de la Communauté de communes de Saint Flour Communauté
- M. CHABRIER Gilles Vice - Président de la Communauté de communes de Haute Terres Communauté
- M. FURNAL Xavier Vice - Président de la Communauté de communes de Haute Terres Communauté
- M. COSNIER Michel Conseiller délégué à la Communauté d'Agglomération du Bassin Aurillacois
- M. BRIANT Stéphane Vice - Président de la Communauté de communes de Sumène Artense

COLLÈGE 5 : SYNDICATS MIXTES ET SYNDICAT DE COMMUNES**TITULAIRES**

- M. COMBELLES Gilles Délégué Syndicat des eaux de la Fontbelle
- M. ROCHE Olivier Président du Syndicat Intercommunal d'Entretien des voies de la Région de Mauriac- Salers

SUPPLEANT

- M. MIRAL Daniel Syndicat des Territoires de l'Est Cantal (SYTEC)

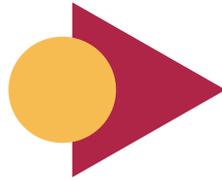
DEUXIEME PARTIE

L'EXERCICE DE NOS MISSIONS

UNIS POUR MIEUX SERVIR

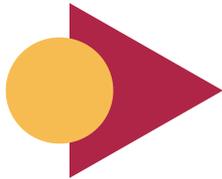
L'EXERCICE DE NOS MISSIONS

1



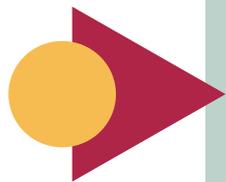
AGIR
ENSEMBLE DE
MANIERE
CONCERTEE

2



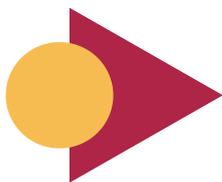
FORMER ET
INFORMER
NOS
ADHERENTS

3



DÉFENDRE NOS
INTÉRÊTS

4



ALERTER ET
ETRE FORCE DE
PROPOSITIONS

AGIR ENSEMBLE DE MANIERE CONCERTEE

1

GUERRE EN UKRAINE P. 41

- L'AMF et la Protection civile tisse un partenariat pour aider le peuple ukrainien
- L'AMF 15 et la Fondation orange s'associent pour doter l'ensemble des réfugiés ukrainiens de mobicartes

L'ECOLE CANTALIENNE DANS LE CANTAL P. 44

- Point d'étape et devenir des conventions ruralités

SIGNATURE D UN PROTOCOLE AVEC LE PARQUET P. 45

- Un protocole de renforcement des relations entre le Parquet et les élus du Cantal

RENCONTRE AVEC LE CAUE DU CANTAL P. 46

- Le CAUE, un partenaire de proximité

OPÉRATION NATIONALE : PRÉSENTS POUR LES ÉLUS P. 47

- Poursuite du partenariat avec la gendarmerie du Cantal

ECHANGE AVEC LA DGFIP DU CANTAL P. 48

- Présentation du nouveau régime de responsabilité des gestionnaires publics

POINT AVEC LA BANQUE DES TERRITOIRES P. 49

- Un partenaire de confiance à vos côtés

RENCONTRE DES LIBERTES LOCALES P. 50

- Des échanges entre candidats et élus locaux

LES RESTOS DU COEUR P. 51

- Rencontre avec le Responsable du Cantal



GUERRE EN UKRAINE

LES MAIRES DE FRANCE APPELLENT À LA SOLIDARITÉ AVEC L'UKRAINE

Les Maires de France ont apporté leur soutien et solidarité au peuple ukrainien, et ont condamné l'invasion russe en Ukraine au mépris du droit international.

UN SYSTEME NATIONAL DE RECENSEMENT

Suite à la déclaration de guerre de la Russie à l'Ukraine le 24 février 2022, de nombreux Ukrainiens ont fui leur pays. Le Président de la République a annoncé que « la France prendra toute sa part dans l'accueil des ressortissants ukrainiens ». En ce sens, un système national de recensement des offres d'hébergement a été mis en place.

==> Recensement des offres d'hébergement des personnes morales

==> Recensement des offres d'hébergement des personnes physique

Le bureau de l'AMF 15 a pris part au comité de pilotage porté par la Préfecture pour relayer l'informations auprès des Maires du Cantal.

COLLECTE

Samedi 05 Mars 2022 s'est déroulé une collecte pour le peuple ukrainien au sein de 6 communes, organisée par la Protection Civile.

L'élan de générosité des cantaliens et des cantaliennes s'est démontré au travers des nombreux dons qui ont pu être récoltés, triés et acheminés par la Protection Civile.

Dès samedi après-midi, un premier convoi de 16 palettes de vêtements a quitté le département à bord d'un poids-lourd ainsi que 3 fourgons chargés de produits médicaux, de secours et d'hygiène vers la base régionale dans le Puy de Dôme.

Grâce à la mobilisation de tous, un poids-lourd chargé de 12 à 15 palettes a quitté Aurillac le mercredi avec à son bord du matériel médical, de secours et d'hygiène.



L'AMF 15 ET LA FONDATION ORANGE S'ASSOCIENT POUR DOTER L'ENSEMBLE DES REFUGIES UKRAINIENS DE MOBICARTES



La Fondation Orange a proposé des cartes prépayées aux associations françaises qui accueillent des Ukrainiens.

L'objectif étant de permettre aux réfugiés de rester en contact avec leur famille.

Pour le Cantal, la Fondation Orange a retenu la demande de l'Association des Maires du Cantal.

Ainsi, l'Association des Maires et des Présidents d'EPICI du Cantal a reçu une dotation d'environ 100 mobicartes à destination des adultes ukrainiens accueillis sur le territoire. Grâce au recensement assuré par l'Association Forum Réfugiés et à un maillage territorial efficace, les mobicartes prépayées seront remises directement auprès des familles désireuses d'en obtenir, par les Maires des communes ou les élus locaux.

L'ÉCOLE CANTALIENNE DANS LE CANTAL

POINT D'ÉTAPE ET DEVENIR DES CONVENTIONS RURALITÉS



La convention « pour un aménagement du territoire scolaire » signée en janvier 2014, a été la première de ce type au niveau national avec pour objectif premier d'offrir aux élèves cantaliens une école qui garantisse leur réussite scolaire.

En ce sens, l'Association des Maires et des Présidents d'EPCI du Cantal a souhaité se réunir le 24 mai en présence de Mme LABAILS, Maire de Périgueux, Co-présidente de la Commission Education de l'Association des Maires de France pour faire un point d'étape sur les conventions ruralités et une réflexion sur le devenir de ces dernières.

ENJEUX DE LA CONVENTION

La convention ruralité a pour objectif de prendre en compte nos particularités géographiques, démographiques et climatiques du département afin que ces considérations prennent le pas sur les ratios arithmétiques habituellement appliqués jusque-là. L'exemplarité de cette convention a été largement reconnue et reprise au sein de plusieurs territoires ruraux.

En effet cette nouvelle logique de l'aménagement scolaire des zones rurales a fait ses preuves grâce à une appropriation de cette méthode par les élus et un engagement de l'éducation nationale. Suite à la signature de deux avenants successifs, signés en 2016 et 2020, les élus du département du Cantal sont amenés aujourd'hui, à se questionner sur l'école cantalienne de demain.

POUR EN SAVOIR +

Cliquez sur l'icone ci contre, pour prendre connaissance de la convention ruralité et des avenants dans leur intégralité.



« POUR NOUS, CE N'EST PAS UN PRIVILÈGE QUE NOUS DONNE L'ÉTAT EN CONSERVANT CES MOYENS. C'EST SIMPLEMENT LA CAPACITÉ D'ADAPTER L'ÉCOLE CANTALIENNE AUX CONDITIONS DE CE DÉPARTEMENT RURAL, MOYENNE MONTAGNE »

CHRISTIAN MONTIN,
PRÉSIDENT DE L'AMF 15



DELPHINE LABAILS, CO PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION ÉDUCATION DE L'AMF A RAPPELÉ QUE :

TROIS PARAMÈTRES FONDAMENTAUX COMPOSAIENT UNE CONVENTION : LE MAINTIEN DES MOYENS ADAPTÉS, UNE LOGIQUE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET UN PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE

SIGNATURE D'UN PROTOCOLE AVEC LE PARQUET

UN PROTOCOLE DE RENFORCEMENT DES RELATIONS ENTRE LE PARQUET, LES ÉLUS DU CANTAL ET LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'ACCÈS AU DROIT



Mardi 14 juin 2022, est une date qui marque le début d'un nouveau partenariat avec l'Association des Maires et des Présidents d'Epci du Cantal et le tribunal d'Aurillac représenté par M. le Procureur de la République, M. GIAMBIASI Paolo et M. JUILLARD Philippe, Président du Conseil Départemental d'accès au droit du Cantal.

En signant un protocole de renforcement des relations entre le parquet, les élus du Cantal et le Conseil Départemental d'Accès au Droit, un lien privilégié a été créé pour renforcer les échanges et faciliter la transmission des informations.

En effet, M. le Président du Tribunal a rappelé dans son propos introductif que " la justice doit s'ouvrir vers l'extérieur".

En ce sens, M. le Procureur a répondu positivement à la sollicitation de M. MONTIN, Président de l'AMF 15, pour rédiger conjointement un protocole visant d'une part à faciliter les procédures pour les cas où un élu municipal serait victime d'une agression et d'autre part dans le cas où un maire souhaiterait signaler une incivilité sur sa commune.

Création d'une boîte mail dédiée aux élus municipaux :

A compter de la signature du présent protocole, tout maire du Cantal pourra entrer en contact :

- pour le signalement d'infractions « graves », avec le parquet d'Aurillac via l'adresse-mail suivante : sec.pr.tj-aurillac@justice.fr ;
- pour les demandes d'informations relatives à leur fonctions, avec le service d'accueil unique du justiciable (accueil.aurillac@justice.fr) ou le CDAD (cdad15@orange.fr).

Trois élus référents désignés

Pour toutes les demandes relatives à l'organisation de la juridiction ou la procédure applicable à une problématique civile, familiale ou pénale, les Maires du Cantal pourront prendre l'attache de 3 élus désignés comme référents, à savoir :

- M. MONTIN Christian, pour les communes du secteur d'Aurillac
- Mme ROCHES Patricia, pour les communes du secteur de Saint-Flour
- Mme CABECAS Valérie, pour les communes du secteur de Mauriac

Un observatoire dédié au niveau de l'AMF nationale
M. MONTIN a rappelé qu'au niveau de l'AMF suite notamment au décès du Maire de Signes, un observatoire a été créé pour permettre à chaque élu de témoigner précisément des atteintes physiques ou verbales qu'il a vécues et de compléter sa déclaration tout au long du processus judiciaire.

« LA JUSTICE DOIT S'OUVRIR VERS L'EXTÉRIEUR »

M. LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL



RENCONTRE AVEC LE CAUE DU CANTAL

LE CAUE : UN PARTENAIRE DE PROXIMITÉ



Le CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) est un organisme investi d'une mission d'intérêt public, né de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977.

Il a pour objectif de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement dans le territoire départemental.

L'architecture, les paysages et le patrimoine sont d'intérêt public.

Le CAUE conseille, forme, informe et sensibilise.

Son approche est pédagogique et répond aux enjeux de société.

QU'EST CE QU'UN CAUE ?

Le CAUE est un service public et est d'intérêt général. Le CAUE aide tous les maîtres d'ouvrage et encourage la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et des paysages.

LE CAUE est :

- un partenaire de proximité ancré dans le quotidien des territoires,
- un pôle d'échange autour du cadre de vie,
- un outil de prospective et d'expérimentations

“

M. MONTIN, A RAPPELÉ QUE LE CAUE : « EST UN ORGANISME D'UNE GRANDE UTILITÉ, CAR IL EST TOTALEMENT DÉSINTÉRESSÉ. L'OBJECTIF RECHERCHÉ EST LA RÉUSSITE ET LA QUALITÉ DU PROJET AU SERVICE DE LA COLLECTIVITÉ. »

”



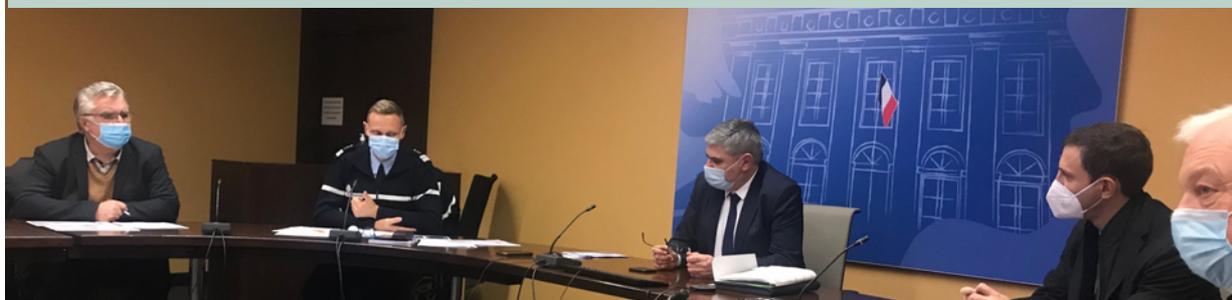
EN CHIFFRES

Le CAUE du Cantal :

- 1 directrice : Emilie Bernard
- 1 secrétaire administrative et financière : Martine Fournier
- 2 conseillers en architecture : Muriel Poujol et Geneviève Roux
- 1 stagiaire en alternance secrétariat administratif et comptable : Romain Desternes
- 83 communes et 3 EPCI adhérentes
- 6 organismes adhérents (Gîtes du Cantal, Clévacances, Cantal Destination, CIT, Chambre d'agriculture et Syndicat Mixte du Puy-Mary)
- 423 conseils aux particuliers en 2019
- 31 conseils ou dossiers à destination des communes

OPERATION NATIONALE : PRÉSENTS POUR LES ÉLUS

UNE OPÉRATION NATIONALE DE PROXIMITÉ ET DE CONFIANCE À DESTINATION DES ÉLUS



Depuis plusieurs années, les maires demandent à être davantage informés des faits de délinquance commis sur le territoire de leur commune. Cette demande a encore récemment été portée par l'AMF à l'occasion du Beauvau de la Sécurité qui s'est articulé autour de plusieurs réunions de travail thématiques, de février à septembre 2021.

Dans ce cadre, M. le Préfet du Cantal a souhaité réunir le bureau de l'AMF 15, le 07 décembre 2021, en présence du colonel Philippe AUBRY afin de présenter cette opération et son déploiement à l'échelle du Cantal.

Dans la continuité de la convention de partenariat signée entre l'AMF 15 et la Gendarmerie du Cantal, ce nouveau dispositif tendra à renforcer les liens entre les élus et les brigades de proximité.

En premier lieu cela se traduira par la généralisation à l'ensemble de la zone gendarmerie du dispositif de consultation et d'amélioration du service (DCAS).

En second lieu, l'opération amplifiera la mobilisation des échelons territoriaux (brigades, compagnies, groupements et régions de gendarmerie) sur les dispositifs déjà en vigueur et proposera plusieurs nouvelles mesures articulées autour de la proximité physique, du contact numérique et de l'interactivité avec les élus.

- **INSTAURATION DE LA PRISE DE PLAINTE EN MOBILITÉ**
- **UN NOUVEAU DISPOSITIF D'ALERTE SMS**
- **LANCEMENT DE L'APPLICATION SMARTPHONE "GEND'ELUS"**
- **IMMERSIONS DES ÉLUS DANS LES UNITÉS DE GENDARMERIE**
- **MULTIPLICATION DES ACTIONS DE SENSIBILISATION ET D'INFORMATION SUR LES DIVERS RISQUES ENCOURUS AU TRAVERS D'UN PACK SÉCURITÉ**



POUR EN SAVOIR +

Cliquez sur l'icone ci contre, pour prendre connaissance de la convention ruralité et des avenants dans leur intégralité.



ECHANGE AVEC LA DGFIP DU CANTAL

PRESENTATION DU NOUVEAU RÉGIME DE RESPONSABILITÉ DES GESTIONNAIRES PUBLICS



Mme GOUBERT, directrice de la DGFIP a présenté, à l'occasion du Conseil d'administration de l'AMF 15, le nouveau régime de responsabilité des gestionnaires publics qui va être mis en place à partir du 01/01/2023.

PRINCIPES DU NOUVEAU RÉGIME DE RESPONSABILITÉ

3 principes voulus par le gouvernement et validés par le législateur

- Réserver l'intervention du juge uniquement pour les fautes les plus graves
- Sanctionner celui qui commet la faute
- Conforter le principe de séparation ordonnateurs/comptables

UN PARTENARIAT APPROFONDI

Le nouveau régime de responsabilité constitue un cadre pour conforter un nouveau partenariat sur la chaîne financière

- Poursuivre les expérimentations d'une plus grande intégration de la chaîne financière pour une meilleure répartition des contrôles sur la base des risques partagés.
- Mutualiser les bonnes pratiques en matière de sécurisation des process notamment par un accompagnement par les comptables publics qui disposent d'un savoir-faire.

EN RESUME : CE QUI CHANGE

- Concentration des contrôles sur les enjeux financiers significatifs
- Création explicite de la faute de gestion
- Instauration d'une peine complémentaire d'interdiction d'exercer les fonctions de comptable ou d'avoir la qualité d'ordonnateur
- Extension de la capacité de saisir la juridiction
- Un principe fondamental : la séparation ordonnateur/comptable.
- Les processus métiers
- La suppression de la responsabilité personnelle et pécuniaire (RPP), qu'implique cette réforme, n'entraîne pas la suppression des contrôles à la charge des comptables

POINT AVEC LA BANQUE DES TERRITOIRES :

UN PARTENAIRE DE CONFIANCE À VOS CÔTÉS



A l'occasion du conseil d'Administration du 20 septembre 2022, M. MERCIER et M. PELARDY sont venus échangés avec les élus sur les taux de financement pratiqués à l'heure actuelle mais également sur les différents champs d'intervention de la banque des territoires.

L'INGÉNIERIE

La Banque des Territoires accompagne les collectivités dans la définition de leur stratégie ou de leurs projets.

Soit au titre des grands programmes nationaux :

- Action Cœur de Ville
- Petites Villes de Demain (en lien avec le Conseil Départemental - 26 villes sur 9 EPCI dans le Cantal)
- Territoires d'Industrie

Soit dans le cadre de projet d'investissement structurants (études préalables)

L'INVESTISSEMENT

La Banque des Territoires est un investisseur institutionnel majeur dans les projets jugés structurants pour les territoires.

LE PRÊT AU SECTEUR PUBLIC LOCAL

Prêts sur fonds d'épargne (de 20 à 60 ans) ou ressource BEI (15,20,25 ans) pour accompagner les collectivités locales:

- La rénovation des bâtiments publics (dont enseignement, culture, sport) - Edu prêt, GPI Ambre, dispositif Prioréno
- Construction de bâtiments performants - Prêt relance verte
- L'Eau, l'assainissement, GEMAPI (60 ans) - Aqua prêt
- La Mobilité (pistes cyclables...) - Mobi prêt
- Le Tourisme - Prêt tourisme
- La santé - Prêt relance santé

Prêts de très long terme, à taux révisable (indexé Taux du Livret A+0,60%) ou à taux fixes (ressource BEI).

Barème septembre	15 ANS	20 ANS	25 ANS
Taux d'intérêt du prêt :	2,80%	2,92%	2,94%

Ressource : BEI

12 CHAMPS D'INTERVENTION

permettent à chacun, en tout point du territoire, de réduire les inégalités sociales, de favoriser la cohésion et la valorisation des territoires, ruraux ou urbains



RENCONTRE DES LIBERTÉS LOCALES

L'AMF SALUE LA QUALITÉ DES ÉCHANGES DIRECTS ENTRE CANDIDATS ET ÉLUS LOCAUX ET PROPOSE UN NOUVEL ACTE DE DÉCENTRALISATION



A l'occasion de l'élection présidentielle 2022, les associations de Territoires Unis (AMF, Régions de France et ADF) se sont mobilisées pour contribuer au débat public et ont invité les candidats à l'élection à s'exprimer sur le thème des libertés locales devant les élus des communes, départements et régions de France, le mardi 15 mars 2022. Au niveau de l'AMF 15, M. MONTIN, Président de l'AMF 15 et M. LENTIER, Vice président, ont pu prendre part à cette journée.



CONFIANCE, RESPONSABILITÉ ET SUBSIDIARITÉ : LES 3 PILIERS DES LIBERTÉS LOCALES

UNE AUTONOMIE CONSTITUTIONNELLE POUR GARANTIR LA PLACE DE LA COMMUNE DANS L'ORGANISATION DE LA RÉPUBLIQUE ET FAIRE VIVRE AINSI LE PRINCIPE DE CONFIANCE ENTRE L'ÉTAT ET LES COMMUNES

UNE RÉFORME PROFONDE DES RELATIONS FINANCIÈRES ENTRE L'ÉTAT ET LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, POUR FAIRE VIVRE LE PRINCIPE DE RESPONSABILITÉ FINANCIÈRE DES ÉLUS LOCAUX VIS-A-VIS DE LEURS CONTRIBUABLES ET USAGERS DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

UNE VRAIE LOI DE DÉFENSE DES LIBERTÉS LOCALES, POUR FAIRE VIVRE LE PRINCIPE DE SUBSIDIARITÉ ENTRE L'ÉTAT ET LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, MAIS AUSSI AU SEIN DU BLOC COMMUNE/INTERCOMMUNALITÉ

LES RESTOS DU COEUR

RENCONTRE AVEC LE RESPONSABLE DU CANTAL



LES RESTOS DU COEUR CANTAL

Fondés par Coluche en 1985, les Restos du Cœur est une association loi de 1901, reconnue d'utilité publique, sous le nom officiel de « les Restaurants du Cœur – les Relais du Cœur ».

Ils ont pour but « d'aider et d'apporter une assistance bénévole aux personnes démunies, notamment dans le domaine alimentaire par l'accès à des repas gratuits, et par la participation à leur insertion sociale et économique, ainsi qu'à toute action contre la pauvreté sous toutes ses formes ».

Les Restos du Cœur dans le Cantal, c'est près de 160 bénévoles qui oeuvrent au quotidien à travers des actions structurantes :

L'aide alimentaire : est un volet fondamental de l'aide à la personne et représente le premier pas vers la réinsertion pour les personnes accueillies.

Financer un projet, maîtriser son budget, reprendre la main sur sa situation bancaire et financière

Les activités culturelles, de loisirs, physiques et sportives et les départs en vacances proposés dans les centres des Restos du Cœur permettent d'échapper à la fatalité de l'isolement et du repli en créant du lien, des échanges et de la convivialité.

Suite à une rencontre avec M. BOUCHISSE, Président des Restos du Cœur dans le Cantal, l'AMF 15 invite les Maires à se mobiliser autour de cette cause commune et à subventionner dans la mesure de leur budget cette association qui participe grandement au maintien d'une solidarité territoriale.

De plus, l'AMF 15 incite les Maires du Cantal à se mobiliser pour une mise à disposition de locaux gratuits, au regard des besoins de l'association .

QUELQUES CHIFFRES

168 Bénévoles

2 050 Personnes accueillies

238 396 Repas distribués

CONTACT :

SIÈGE DÉPARTEMENTAL - 8 RUE DU PRINCE 15000 - AURILLAC -

04 71 48 85 64 LES MARDIS ET JEUDIS MATIN

SITE : [HTTPS://AD15.RESTOSDUCEUR.ORG](https://ad15.restosducoeur.org)

FORMER ET INFORMER NOS ADHERENTS

2

**CALENDRIER DES FORMATIONS
2021-2022** P. 53

L'ANALYSE FINANCIÈRE P. 54

- Le binôme " secrétaire de mairie / maire" se forme à l'analyse financière

**FORMATION AUX GESTES DE
PREMIERS SECOURS** P. 55

- Des formations gratuites , en partenariat avec Groupama





CALENDRIER DES FORMATIONS

POUVOIR DE POLICE DU MAIRE



08/12/2021

- Pouvoirs de police du maire - Police administrative
- - Police judiciaire - Police générale / Police spéciale - Transfert de compétences
- Responsabilité civile- Faute de service - Faute personnelle
- Responsabilité pénale de l'élu Infractions intentionnelles - Infractions non intentionnelles
- Responsabilité comptable et financière
- Les bons réflexes en cas de mise en cause

LA COMMANDE PUBLIQUE

10/05/2022

- Le code de la commande publique
- Qu'est-ce qu'un marché public ?
- L'acheteur public et les opérateurs économiques
- Les principes fondamentaux de l'achat public
- Comment acheter ? (seul; en groupement; de manière mutualisée)
- La définition du besoin
- Identifier les potentiels fournisseurs: le «sourcing»
- L'allotissement
- Les seuils de procédure
- La dématérialisation
- Focus sur les marchés à procédure adaptée

MAIRE EMPLOYEUR

03/06/2022



- LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE : LES CHIFFRES
- CLES ET LES GRANDS PRINCIPES
- LE MAIRE EMPLOYEUR : L'ENVIRONNEMENT TERRITORIAL
- RH
- LE MAIRE EMPLOYEUR : PILOTE DE LA POLITIQUE RH DE LA COMMUNE
- LES OBLIGATIONS STATUTAIRES
- FOCUS SUR L'ABSENTEISME DANS LES COLLECTIVITES LOCALES
- LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

L'ANALYSE FINANCIERE

Fevrier 2022



- Affiner l'analyse financière à travers les soldes et ratios
- Élargir l'analyse aux problématiques annexes propres à la collectivité
- Bâtir une prospective financière pour votre collectivité

LES GESTES DE PREMIERS SECOURS

- en partenariat avec Groupama

L'ANALYSE FINANCIERE

« LE BINÔME " SECRÉTAIRE DE MAIRIE / MAIRE" SE FORME À L'ANALYSE FINANCIÈRE



A l'initiative de l'Association des Maires et des Président d'EPCI du Cantal et en partenariat avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), M. MONTIN Christian, Président de l'AMF 15 a introduit la première journée de formation consacrée à l'analyse financière des collectivités, le lundi 14 février 2022.

La formation des élus locaux est un vrai enjeu pour améliorer l'efficacité des politiques publiques. Cette mission est menée tout au long de l'année par l'AMF 15, qui s'associe à des partenaires stratégiques, tel que le CNFPT, ou bien des experts, sur des thématiques spécifiques.

En collaboration avec la Direction Générale des Finances Publiques, les élus et secrétaires de mairie ont pu appréhender les différents ratios budgétaires et comprendre les rouages de l'analyse financière de leurs collectivités.



25/02/2022 : MAURIAC



18/02/2022 : SAINT FLOUR



14/02/2022 : AURILLAC

Animée par Mme TEXIER, Directrice du SYTEC et spécialisée dans les finances publiques, plus de 70 élus et secrétaires de mairies ont durant 1/2 journée de formation, échanger autour de l'analyse financière, présentée comme un véritable outil de pilotage au service d'un projet communal. Ces formations se sont déroulées au coeur des trois arrondissements afin de pouvoir former le plus grand nombre d'élus et agents.

M. MONTIN a souligné :

" La nécessité pour chaque collectivité de se projeter à court, moyen et long terme afin de pouvoir anticiper et construire des budgets communaux en adéquation avec la volonté politique et les capacités budgétaires de la collectivité . "

La Direction Générale des Finances publiques (DGFIP) réorganise son réseau afin de renforcer durablement sa présence dans les territoires.

En ce sens, durant ces temps de formations, les missions des conseillers aux décideurs locaux (CDL), actuellement en poste sur Mauriac et Saint-Flour ont été rappelés aux élus présent, à savoir :

- une mission de conseil régulière ;
- une mission de conseil thématique ciblée en fonction de l'actualité des réformes et de leur enjeu et une mission de conseil personnalisée en fonction des besoins des collectivités.

La délivrance des conseils adaptés et personnalisés porte sur un large spectre : conseil budgétaire et comptable sur tous les volets de la gestion financière, conseil financier, fiscal, conseil économique et patrimonial, conseil en réingénierie des processus, etc.

FORMATION AUX GESTES DE PREMIERS SECOURS

Des formations gratuites, proposées par Groupama : ouvertes à tous les élus et agents des collectivités cantaliennes pour sauver des vies



27 %

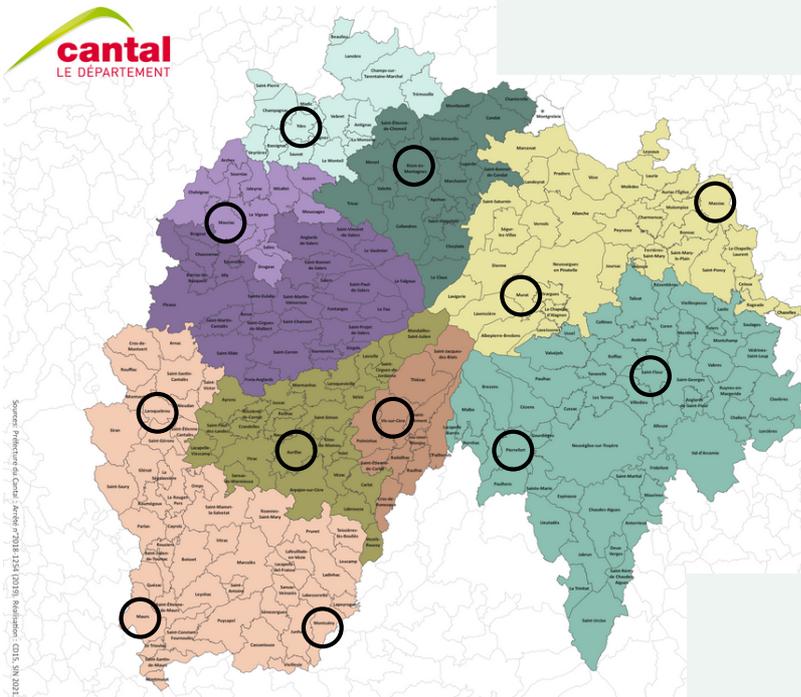
de la population française a suivi une formation aux gestes de premiers secours

20 000 vies

seraient sauvées chaque année si tous les Français étaient formés aux gestes de premiers secours.

13 minutes

C'est le temps moyen d'arrivée des secours. Chaque minute perdue, c'est 10 % de chance de survie en moins.



CONTENU DE LA FORMATION

- La sensibilisation aux Gestes qui sauvent constitue pour tous les citoyens la première marche vers un parcours de citoyen-sauveteur qui s'etoffera tout au long de leurs vies.
- Les gestes qui sauvent abordent strictement les gestes d'urgence sans pour autant être exhaustif.
- La sensibilisation aux gestes qui sauvent est un tremplin vers une formation plus conséquente permettant au citoyen - sauveteur d'être en mesure de réagir face à toutes situations d'exception.

En tant qu'assureur mutualiste, acteur majeur de la protection de la personne, Groupama d'OC lance cette opération d'envergure et a l'ambition de former 100 000 personnes sur son territoire permettant ainsi que les citoyens deviennent ainsi acteur de leur propre sécurité et de celle des autres », précise Guy Lavigne, président de la fédération départementale du Cantal de Groupama.

Pour Christian Montin, président de l'AMF 15 « Nous avons souhaité être partenaire de Groupama car cette ambition de former aux gestes de premiers participe à cette grande cause nationale qui consiste à agir pour sauver des vies. Depuis le lancement nous constatons une véritable appétence de nos adhérents et des agents des collectivités pour bénéficier de ces formations et accéder à la première marche du parcours de citoyen-sauveteur »

POUR EN SAVOIR +

Cliquez sur l'icone ci contre , pour prendre connaissance de la convention ruralité et des avenants dans leur intégralité.



DEFENDRE NOS INTERETS

3

LE CONSEIL JURIDIQUE DE L'AMF P. 57

- Une équipe pluridisciplinaire au sein de l'AMF
- L'AMF 15 : interlocuteur privilégié des élus

LES DOSSIERS D'ACTUALITES P. 59-67

- Financement des Maisons France Services
- Les retraites agricoles
- La revitalisation des Centres Bourgs
- Les Biens de Section
- La Doctrine Photovoltaïque



LE CONSEIL JURIDIQUE DE L'AMF

« UNE EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE
AU SEIN DE L'AMF »



Une fonction de conseil, d'information permanente, de formation et d'aide à la décision

Les services de l'AMF exercent un suivi et une analyse de l'actualité législative et réglementaire. Ils effectuent un travail d'expertise permettant de délivrer des conseils personnalisés aux maires et aux présidents d'intercommunalité.

L'Association des Maires de France dispose d'une équipe de collaborateurs et de techniciens spécialisés pour répondre aux questions juridiques que les communes et intercommunalités peuvent rencontrer dans leurs gestion quotidienne.



6 DEPARTEMENTS

- Action sociale, éducative, sportive et culturelle
- Administration et gestion communales
- Aménagement des territoires
- Conseil juridique et documentation
- Finances et fiscalité locales
- Intercommunalité et organisation territoriale

8 MISSIONS SPECIALISEES

- Relations avec le Parlement
- Formation des élus
- Perspectives et parité
- Transition écologique
- Europe et affaires internationales
- Prévention des pollutions et des risques technologiques
- Sécurité et prévention de la délinquance
- Fonction publique territoriale

5 SERVICES TRANSVERSAUX

- La direction de l'action territoriale
- La direction des finances et des moyens généraux
- Le service de la communication, de la presse et des partenariats
- La rédaction de Maires de France et de Maire info
- Le service des ressources humaines

L'AMF 15 : INTERLOCUTEUR PRIVILEGIE DES ELUS

En lien direct avec l'AMF national, les services de la Préfecture, du Conseil Régional d'Auvergne Rhône Alpes et du Conseil Départemental du Cantal, le secrétariat de l'AMF 15 répond à l'ensemble des questions quotidiennes grâce à l'expertise des services et à la proximité du terrain.

TENDRE VERS UNE CAPITALISATION DES DONNEES

L'Association des Maires et des Présidents d'EPCI du Cantal répond aux questions posées avec la volonté de capitaliser les sujets traités afin que la réponse apportée puisse servir au plus grand nombre.

QUESTIONS . REPONSES

Exemples de questions / réponses synthétique avec précision du cadre juridique et de la procédure à mettre en oeuvre

? Concernant les obligations en matière de fêtes foraines.. Y a-t-il obligation à assurer un emplacement si la place dédiée habituellement ne le permet plus ?

? Dans quel cas la commune peut elle acheter une licence IV ?

ELAGAGE D'UNE HAIE EMPIÉTANT SUR LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER

? Quelles sont les compétences d'un maire en présence d'un exploitant agricole procédant à l'enterrement des bêtes de son cheptel sans avoir recours au service public de l'équarrissage ?

La sécurité des usagers du domaine public routier relève des pouvoirs de police administrative du maire. Ainsi, dès lors qu'une situation requiert l'usage de ces pouvoirs, le maire est tenu d'y procéder. À défaut, la responsabilité de la commune peut être engagée pour carence faute du maire dans la mise en œuvre de ses pouvoirs de police. En l'espèce, le maire peut effectivement intervenir en vertu du code général des collectivités territoriales (CGCT) dans le cadre de la procédure d'elagage prévue à l'article L.2212-2-2 ou encore en vertu de la procédure de l'amende administrative prévue à l'article L.2212-2-1. De même, il peut mettre en œuvre les sanctions prévues par le code de la voirie routière (CVR).

I. Les compétences du maire en vertu du CGCT :

Conformément à l'article L.2212-2 du CGCT, article fondateur du pouvoir de police administrative générale du maire, ce dernier doit « assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques » et notamment « Tout ce qui intéresse la sûreté et la commodité du passage dans les rues, quais, places, et voies publiques [...] ».

Néanmoins, comme énoncé précédemment, des procédures spécifiques en matière d'elagage sont prévues par ce même code.

A. La procédure d'elagage :

Ici, il convient de s'en remettre à l'article L.2212-2-2 du CGCT, qui dispose :

« Dans l'hypothèse où, après mise en demeure sans résultat, le maire procéderait à l'exécution forcée des travaux d'elagage destinés à mettre fin à l'avance des plantations privées sur l'emprise des voies sur lesquelles il exerce la police de la circulation en application de l'article L. 2213-1 afin de garantir la sûreté et la commodité du passage, les frais effectués aux opérations sont mis à la charge des propriétaires négligents. »

Afin de pouvoir mettre en œuvre cet article, il convient d'être en présence des conditions cumulatives suivantes :

- Des plantations privées qui empiètent sur le domaine public routier ;

Pour prendre connaissance de l'ensemble des questions / réponses : cliquez ici



AMF15
ASSOCIATION DES MAIRES ET DES PRÉSIDENTS D'EPCI DU CANTAL

QUELLES SONT LES COMPÉTENCES D'UN MAIRE EN PRÉSENCE D'UN EXPLOITANT AGRICOLE PROCÉDANT À L'ENTERREMENT DES BÊTES DE SON CHEPTEL SANS AVOIR RECOURS AU SERVICE PUBLIC DE L'ÉQUARRISSAGE ?

CADRE JURIDIQUE

Un tel recours à l'équarrissage est obligatoire en vertu des articles L.226-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime (CRPM). En effet, l'article L.226-1 du CRPM dispose :

« Constituent une mission de service public qui relève de la compétence de l'Etat la collecte, la manipulation, l'entreposage après collecte, le traitement ou l'élimination d'un ou plusieurs cadavres ou parties de cadavres d'animaux d'élevage de plus de 40 kilogrammes morts en exploitation agricole, outre-mer, ainsi que, en tous lieux, des catégories de cadavres d'animaux et de matières animales dont la liste est fixée par décret, pour lesquelles l'intervention de l'Etat est nécessaire dans l'intérêt général.

La gestion de tout ou partie de ce service peut être confiée par décret à l'établissement mentionné à l'article L. 621-1. Cette substitution n'entraîne aucun droit à résiliation des contrats ou à indemnisation des cocontractants.

Les propriétaires ou détenteurs des cadavres d'animaux et des matières animales visés au premier alinéa doivent les mettre à la disposition de la personne chargée de l'exécution du service public de l'équarrissage.

FICHES PRATIQUES

Exemples de fiches / pratiques détaillées répondant à un sujet précis avec annotations et explications .

AMF15
ASSOCIATION DES MAIRES ET DES PRÉSIDENTS D'EPCI DU CANTAL

FICHE PRATIQUE

L'ADRESSAGE

RUE DE L'ADRESSAGE

AMF15
ASSOCIATION DES MAIRES ET DES PRÉSIDENTS D'EPCI DU CANTAL

FICHE PRATIQUE

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE GARDE OU D'ASSISTANCE DES ÉLUS AUX COMMUNES DE MOINS DE 3 500 HABITANTS

AMF15
ASSOCIATION DES MAIRES ET DES PRÉSIDENTS D'EPCI DU CANTAL

FICHE PRATIQUE

LES REGISTRES COMMUNAUX D'ALERTE ET D'INFORMATION DES POPULATIONS

AMF15
ASSOCIATION DES MAIRES ET DES PRÉSIDENTS D'EPCI DU CANTAL

FICHE PRATIQUE

L'INSTRUCTION DANS LES FAMILLES : LE RÔLE DU MAIRE

LES DOSSIERS D'ACTUALITES

FINANCEMENT DES MAISONS FRANCE SERVICES :

RENCONTRE ET ECHANGES

Financement des maisons France services : quelle opinion des élus locaux ?

Save The Date
10 mai 2022
14h00/16h00

En présence de :

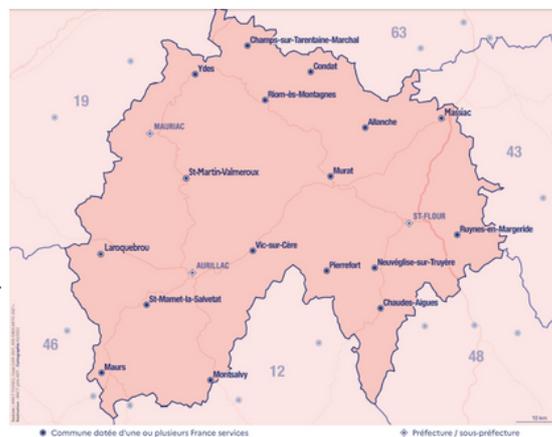
Bernard DELCROS
Sénateur du Cantal

ADRESSE
Conseil départemental du Cantal
Seime Etage - Salle Puy Mary

Co organisé par l'Association des Maires et des Présidents d'Epci du Cantal

Plus de deux tiers des 2 000 maisons France services sont portées par des collectivités territoriales ou leurs groupements. Alors que l'objectif de déploiement du réseau France services est presque atteint, il paraît nécessaire de dresser un panorama de la mise en place de ces maisons, de leur déploiement sur le territoire et des perspectives d'évolution.

La commission des finances a donc confié dans cette optique une mission de contrôle budgétaire portant sur le financement de ces maisons au sénateur cantalien Bernard DELCROS, rapporteur spécial des crédits de la mission "Cohésion des territoires".



UNE DYNAMIQUE EN MARCHÉ MAIS UN MODÈLE FINANCIER À REVOIR

**BERNARD DELCROS
SÉNATEUR DU CANTAL**

POINT DE VIGILANCE DE L'AMF 15

Le 10 Mai 2022, le bureau restreint de l'AMF 15 a donc eu un échange riche sur le sujet des Maisons France service, qui démontre bien leur intérêt avec néanmoins des difficultés en terme de fonctionnement et de recherche de financement. M. le Président a alerté M. DELCROS sur la pérennisation de ces Maisons France Service, au regard de l'écart entre le coût de fonctionnement et les aides allouées aux collectivités.



REPONSE APPORTÉE

[Télécharger le rapport](#)



LES DOSSIERS D'ACTUALITES



RETRAITE AGRICOLE

L'AMF SE BAT POUR LES DROITS DES AGRICULTEURS RETRAITÉS, ANCIENS ÉLUS OU ÉLUS EN FONCTION

L'Association des maires de France a tiré la sonnette d'alarme et a interpellé le gouvernement sur une disposition qui pénalise lourdement les agriculteurs retraités, anciens élus ou élus en fonction.

Cette inégalité de traitement vient mettre en danger l'engagement local, en particulier au sein de la profession agricole.



POINT DE VIGILANCE DE L'AMF 15

En effet, l'association des Maires et des Présidents d'EPCI du Cantal est intervenue auprès du Président de l'AMF national, pour transmettre une préoccupation transmise par plusieurs agriculteurs cantaliens retraités, anciens élus ou élus en fonction.

Rappel du contexte législatif : (extrait Maire Info du 22/07/22)

Une loi du 3 juillet 2020, initiée par le même André Chassaigne, a prévu de revaloriser les pensions agricoles, en garantissant un montant minimum de 85 % du smic. Mais de nombreux élus ou anciens élus ont réalisé, au début de l'année 2022, que le dispositif mis en œuvre lésait les agriculteurs retraités lorsqu'ils avaient été, ou étaient encore, élus. Les anciens élus, du fait qu'ils touchent une retraite Ircantec, voient le complément prévu par la loi réduit. Quant aux agriculteurs retraités toujours élus, ils sont encore plus désavantagés : tant qu'ils sont en fonction, ils ne pouvaient pas prétendre à la revalorisation, puisque la loi prévoit que pour y avoir droit, un assuré doit avoir liquidé l'intégralité de ses pensions de retraite. Or un élu en fonction, s'il touche des indemnités, doit obligatoirement cotiser à l'Ircantec.

Une situation « particulièrement choquante », que l'association départementale des maires du Cantal a donc défendue..



REPONSE APPORTEE

L'amendement qui concerne le plus directement les élus locaux a été porté par le député communiste du Puy-de-Dôme, André Chassaigne. Il permet de réparer une injustice dénoncée depuis janvier dernier par l'AMF et qui concernait les élus retraités du monde agricole.

Grâce aux interpellations de l'AMF, la situation a été prise en compte par le gouvernement, puisque, par une lettre interministérielle du 25 mars, le ministre de l'Agriculture et le ministre chargé des retraites avaient demandé à l'Ircantec, à la MSA et à la Cnav de lever cette impossibilité.

L'amendement adopté permet de « donner une base légale » à ces dispositions et de « garantir aux élus locaux l'accès aux minima de pension et aux majorations de réversion du régime général et du régime des non-salariés agricoles, de base et complémentaire ».



REVITALISATION DES CENTRES BOURGS

RAPPEL DU CONTEXTE

Intervention de M. le président de l'AMF en avril 2021 lors du comité local de l'ANCT pour constater le manque de dispositifs pour aider les petits bourgs non PVD (Petites Villes de Demain) à se revitaliser.
=> M. Le préfet a missionné en mai 2021, la DDT pour organiser / coordonner / bâtir une mission d'accompagnement expérimentale sur quelques petits centres-bourgs dans le département

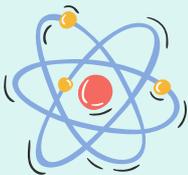
OBJECTIFS :

- Avoir une approche transversale et globale pour rechercher / travailler à un nouveau modèle de développement et d'attractivité de ces petits centres bourgs qui se voudrait à la fois novateur et apte à faire face aux principaux enjeux d'aujourd'hui qu'ils soient locaux ou nationaux.
- Travailler sur des méthodes, des outils et fédérer tous les acteurs concernés dans la revitalisation des petits centres-bourgs afin de pouvoir ensuite déployer ces travaux sur d'autres centralités du département dans un second temps.



Le but poursuivi par l'État local dans cette démarche, est donc de travailler à l'échelle du centre bourg (périmètre à définir) sur une réflexion globale pour la revitalisation et l'attractivité (bâti, commerce, artisanat, services, logement, mobilité, amélioration du cadre de vie...) tout en prenant en considération les politiques publiques prioritaires (protection des espaces naturels et des ressources, adaptation au changement climatique, limitation des GES...) et stratégies existantes : eau / air / sol entre autre.

=> Partir du / des projets de la collectivité. L'Etat propose / anime / coordonne la mission, mais la collectivité reste "le pilote" de l'opération basée sur son projet de revitalisation



EXPERIMENTATION

- 4 petits centres-bourgs ont été identifiés à l'échelle du Cantal ::
- 1 sur arrondissement d'Aurillac (Mandailles-St-Julien) ;
 - 1 sur arrondissement de Mauriac (St-Chamant) ;
 - 2 sur arrondissement de Saint Flour (Coren et Marcenat)..



MÉTHODOLOGIE:

-)→ Phase 1 : Ecoute des élus / définition du périmètre / diagnostic.
- Phase 2 : Définition des objectifs de revitalisation, Validation du/des projets, Travail opérationnel avec les acteurs : outils, financements...
- Phase 3 : Bilan, RETEX et éléments mobilisables sur d'autres petits-bourgs.



BIENS DE SECTION

L'Association des Maires du Cantal accompagne depuis plusieurs années les communes dans cette tâche ingrate mais indispensable pour améliorer leur gestion dans un cadre légalisé.

HÉRITÉS DE L'ANCIEN RÉGIME, LES BIENS DE SECTION CONSTITUENT UNE SPÉCIFICITÉ DE CERTAINS DÉPARTEMENTS DE MONTAGNE. ILS SONT NOTAMMENT PRÉSENTS DANS LE MASSIF CENTRAL EN GÉNÉRAL ET LE DÉPARTEMENT DU CANTAL EN PARTICULIER.

LES DATES CLÉS

- 2002** Edition du guide pratique des biens de section
- 2004** Evolutions législatives introduites par la loi du 13 août 2004,
- 2014** Actualisation du guide pratique
- 2022** Réunion du groupe de travail pour une mise à jour des fiches au regard de la jurisprudence
- 2023** Publication du nouveau guide des biens de sections et formation auprès des élus et secrétaires de mairies

DEFINITION:

«Constitue une section de commune toute partie d'une commune possédant à titre permanent et exclusif des biens ou des droits distincts de ceux de la commune» (Article L. 2411-1 du Code Général des Collectivités Territoriales - CGCT)



REPONSE APPORTÉE

Ce guide n'a pas la prétention de répondre à toutes les questions, cependant, il constitue une source d'informations et une aide à la réflexion pour tous ceux qui souhaitent progresser dans la conduite de ces dossiers toujours délicats.

RAPPEL DU CONTEXTE

M. le Préfet est intervenu en avril 2021 en CDPENAF pour présenter la doctrine photovoltaïque qui sert d'éléments de base à la réflexion des membres.

A la suite de cette intervention : les représentants de l'AMF ont souhaité re discuter de cette doctrine pour faire entendre la voix des élus sur un tel sujet.

C'est pourquoi, un groupe de travail a été constitué, à savoir deux représentants au sein de chaque EPCI.

- 29/09/2021 :
 - Validation en CA de créer un groupe de travail
- 12/10/2021 :
 - Sollicitation des Présidents d'EPCI pour désigner 1 titulaire / 1 suppléant
- fin 2021 : Création du groupe de travail
- 11/01/2022 :
 - Première réunion de travail
 - Rappel de la doctrine actuelle par la DDT
 - Echanges avec les représentants
- 25/01/2022 :
 - Deuxième réunion de travail
 - Présentation des éléments inscrits au sein des SCOT
 - Echanges avec les représentants

CREATION D 'UN GROUPE DE TRAVAIL

GROUPE DE TRAVAIL PHOTOVOLTAÏQUE		
EPCI	TITULAIRE	SUPPLEANT
HAUTES TERRES COMMUNAUTE	M. Didier ACHALME (Président)	M. Pierrick ROCHE (Vice-président en charge de la transition énergétique et de l'environnement)
SAINT FLOUR COMMUNAUTE	M. Pierre CHASSANG, Vice Président en charge de la planification, et sa suppléante,	Mme Annie ANDRIEUX, membre du bureau exécutif en charge du PLUi
CERE ET GOUL EN CARLADES	MM. Alain FALIERES (Vice-Président en charge de l'environnement	M. Philippe LEREVEREND (conseiller communautaire)
CHATAIGNERAIE CANTALIENNE	M. Michel TEYSSEDOU (Président)	M. Jean-Louis FRESQUET (Maire de Lafeuilade en Vézie)
PAYS DE MAURIAC	Mme Hélène CHASTRE (Maire de Drugeac)	M. Olivier ROCHE (Maire de Jaleyrac)
PAYS DE GENTIANE	M. Gilbert MOMMALIER (Maire de Saint Etienne de Chomeil)	M. Jean MAGE (Maire de Condat)
PAYS DE SALERS	M. Jean Marie FABRE (Maire de Saint Chamant)	M. David PEYRAL (Maire de Pleaux)
SUMENE ARTENSE	M. Eric MOULIER (Maire de Saignes)	M. Fabrice MEUNIER (Maire de Vebret)
CABA	M. Stéphane FRÉCHOU (Vice-Président en charge de l'Environnement et du développement durable)	M. Alain COUDON (Vice-Président en charge de l'Urbanisme et du PLUi)
SCOT SYTEC	Marie Aimée LEMARCHAND - Chargée de mission	
Syndicat Mixte du SCOT BACC	Céline COUDERC - - Chargée de mission	
Scot Haut Cantal	LEVERBE Paul - - Chargé de mission	
DDT du Cantal	M. MEYER NICOLAS - Directeur Adjoint	
	M. LAC Stéphane - Directeur du Service Aménagement	



OBJECTIF DU GROUPE DE TRAVAIL

A l'occasion de la première réunion de travail les objectifs de ce temps d'échanges ont été rappelés, à savoir : réfléchir ensemble, partager les points de vue sur le développement des parcs photovoltaïques au sol dans le département pour définir un cadre de développement équilibré dans le Cantal.

M. MONTIN a rappelé l'objectif de ce groupe de travail, à savoir : déterminer une doctrine, avec des critères de référence pour pouvoir réfléchir et prendre des décisions concernant les projets d'implantation de parcs photovoltaïques.

CONTRIBUTION A L'EVOLUTION DE LA DOCTRINE

visant à définir un cadre de développement des projets photovoltaïques dans le Cantal



Les contributions ici présentées sont le fruit d'une réflexion d'un groupe de travail composé des représentants de tous les EPCI du département.

Elle constitue la contribution des territoires cantaliens à l'élaboration d'une doctrine qui n'aura qu'une valeur de référence pour les partenaires appelés à travailler sur les projets photovoltaïques.

Elle ne dispensera en aucun cas les porteurs de projet de suivre une procédure complète et normalisée.

1- ETABLIR UN SCHEMA DE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELLABLES A L'ECHELLE DES EPCI

Chaque Communauté de communes devrait établir un schéma de développement des Énergies renouvelables : éolien, hydroélectrique, biomasse, méthanisation, photovoltaïque, etc.

Concernant le photovoltaïque, un recensement et un inventaire des sites et structures potentiellement favorables (toitures, friches diverses, sites anthropisés et en déshérence, anciennes carrières, délaissés routiers,...) sera établi.

Ces sites constitueront le socle prioritaire pour les futures installations de panneaux. Un état des lieux des capacités du réseau local d'électricité à recevoir les productions d'énergie du territoire devra également être réalisé afin de prévoir son adaptation (adaptation du S3RENR) aux objectifs de production du territoire.

2-VERS UNE DÉFINITION DES PRIORITES D'INSTALLATION DES PROJETS PHOTOVOLTAIQUES

Le recensement ainsi réalisé permettra de définir les priorités d'installation des projets de production d'énergie photovoltaïque, d'en mesurer la production potentielle et de définir les besoins complémentaires pour atteindre les objectifs de production d'énergies renouvelables assignés au territoire (soit au travers la PPE : Programmation Pluri annuelle de l'Energie, soit au travers du SRADETT).

Le cas échéant, il pourra être envisagé des installations sur des espaces naturels sans valeur agronomique ou forestière, ainsi qu' à titre expérimental et exceptionnel, des projets au titre de l'agrivoltaïsme.

PROJETS SUR TERRAINS SANS POTENTIEL AGRICOLE OU FORESTIER

L'installation de centrale photovoltaïque au sol pourra être envisagé sur des espaces qui ne font, au moment du dépôt du projet, l'objet d'aucune valorisation agricole ou forestière et dont le potentiel peut être considéré comme très faible voire nul du fait de la caractéristique des sols(profondeur, nature du sol, valeur agronomique)

CETTE POSSIBILITÉ N'EXONERERA PAS LE PROJET DE SATISFAIRE À L'ENSEMBLE DES EXIGENCES ET OBLIGATION AUXQUELLES IL DEVRA ÊTRE CONFRONTÉ.

AGRIVOLTAÏSME

En attendant une définition plus précise de l'agrivoltaïsme et à titre exceptionnel et expérimental, on pourra autoriser l'installation de centrales photovoltaïque au sol en complément d'une activité agricole dans le cadre d'un projet de développement dont il sera clairement établi que la finalité n'est pas la seule installation photovoltaïque et que l'activité agricole y conservera une rentabilité économique.

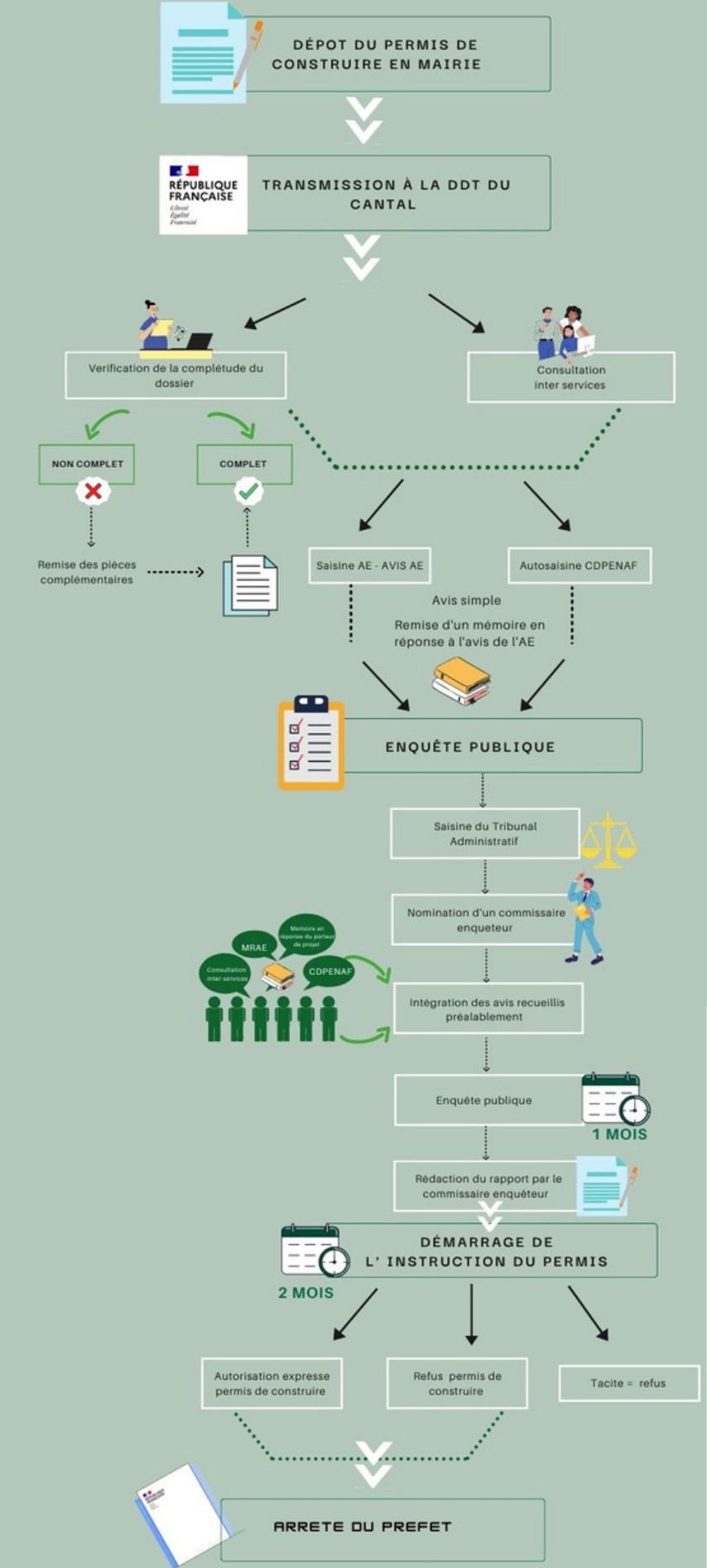
Cette expérimentation pourra être conduite notamment au SCOT du bassin Aurillacois.

CETTE POSSIBILITÉ N'EXONERERA PAS LE PROJET DE SATISFAIRE À L'ENSEMBLE DES EXIGENCES ET OBLIGATION AUXQUELLES IL DEVRA ÊTRE CONFRONTÉ.



SYNTÈSE DES PROCÉDURES

PERMIS DE CONSTRUIRE D'UN PROJET DE PARC DE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL

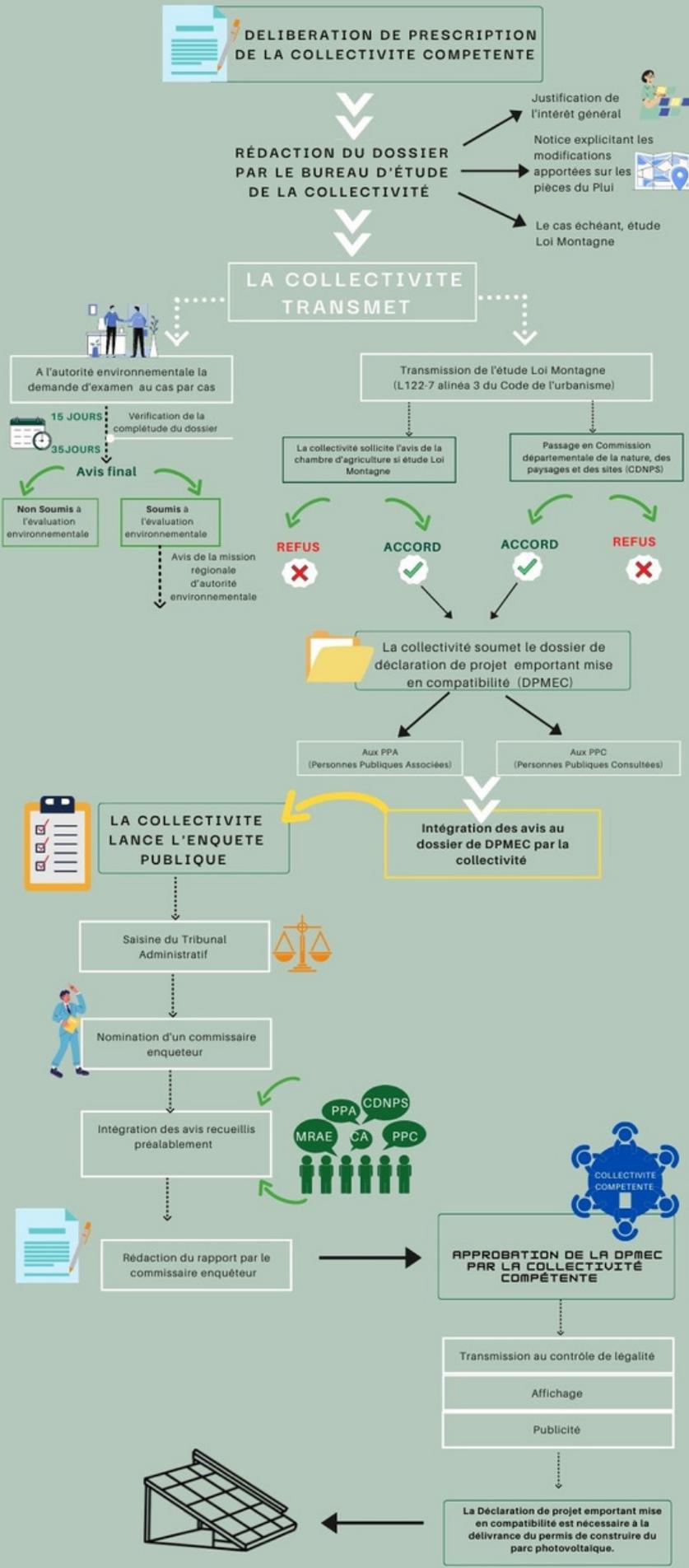




SYNTÈSE DES PROCÉDURES

DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DPMEC

Cette procédure peut concerner un PLUI, un PLU



ALERTER ET ETRE FORCE DE PROPOSITIONS 4

**TRAIN DE NUIT : MOTION POUR
RELIER LE COEUR DU MASSIF
CENTRAL À PARIS**

**DEMANDE DE CARTE NATIONALE
D'IDENTITE : MONTÉE EN
PUISSANCES DES DEMANDES**

DISPOSITIF PUBLICITAIRE

**AMÉNAGEMENTS ROUTIERS :
CIRCULATION DES ENGINS AGRICOLES**

**CONCERTATION DES MAIRES SUR LA
MÉTHODOLOGIE ET CARTOGRAPHIE
DE L'ÉOLIEN DANS LE CANTAL**

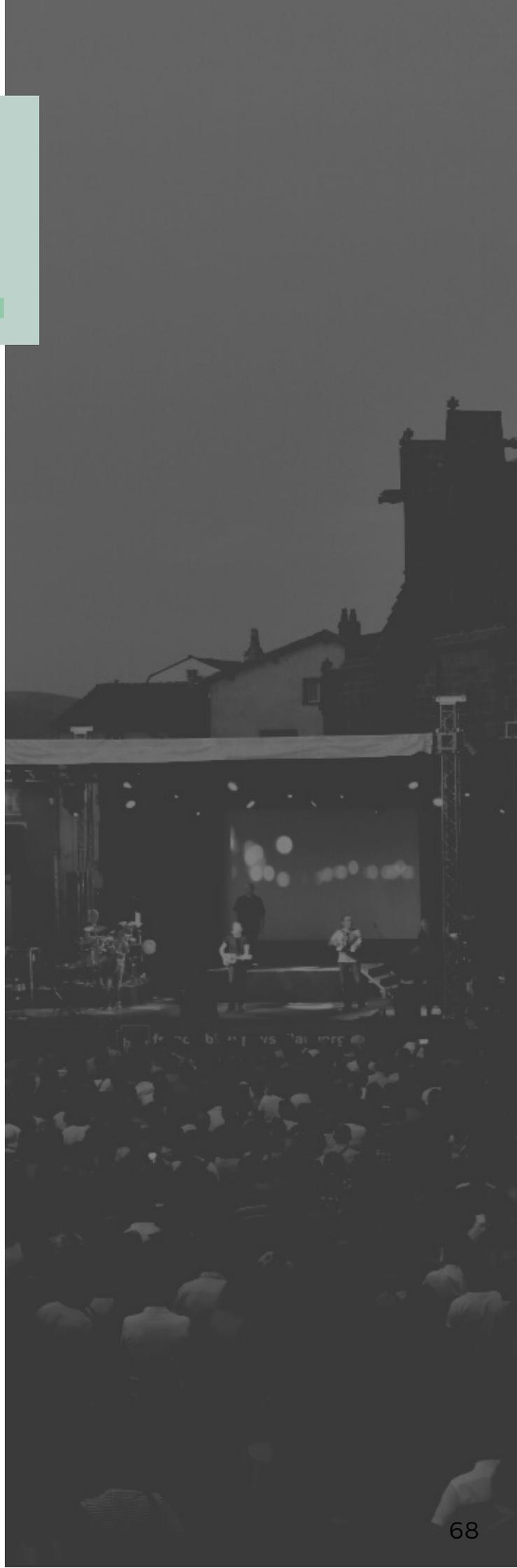
**CAPTEURS DE CO2 DANS LES ÉCOLES
PUBLIQUES**

LE FINANCEMENT DES AESH

**MOTION EN FAVEUR DES
LOTISSEMENTS COMMUNAUX**

MOTION DE SOUTIEN POUR LA SOPA

**CDPPT DOTATIONS DE PANNEAUX
ENVERS LES COMMUNES DOTÉES
D'UN POINT DE CONTACT POSTAL**





TRAIN DE NUIT

A l'occasion du Conseil d'Administration du 13 avril 2022, Mme ROCHES, Maire Coren les Eaux, a présenté un projet de motion pour relier le coeur du massif Central à Paris en train de nuit à court terme, porté notamment par le Collectif national « oui au train de nuit ».



DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITE : MONTÉE EN PUISSANCES DES DEMANDES

Par communiqué de presse en date du 06 mai 2022, M. LISNARD, Président de l'Association des Maires de France a alerté le gouvernement sur la difficulté des communes quant à la délivrance des documents d'identité.

En effet, la délivrance des titres d'identité relève du domaine de responsabilité de l'Etat qui en organise les modalités et décide l'issue des dossiers de demandes. Dans ce cadre, 2 157 communes ont été agréées et chargées par l'État, (9 au niveau du Cantal), qui leur fournit l'équipement ad hoc, pour recueillir les données des particuliers. Ces données sont ensuite transmises à un service centralisateur avant le renvoi, via à nouveau les mairies, des documents aux particuliers.

Après analyse, il en ressort que le nombre de demandes de passeport et de carte nationale d'identité (CNI) a augmenté de manière significative ces derniers mois, avec notamment une montée en puissance des demandes d'administrés résidant hors du département du Cantal.

En réponse à la demande de l'AMF, le Gouvernement a donc annoncé le 4 mai une enveloppe exceptionnelle de 10 millions d'euros pour les communes « qui se mobiliseront dans cet effort collectif, notamment par la prise en charge de dispositifs de recueil supplémentaires et l'augmentation des créneaux de rendez-vous

SAISI DE L'AMF 15

Par courrier en date du 18/07/2022, l'AMF 15 a saisi M. le Préfet du Cantal pour l'alerter sur l'inquiétude des 9 communes cantaliennes qui souhaitent que la dotation leur soit versée au regard de la forte augmentation des demandes notamment des départementales limitrophes

DISPOSITIF PUBLICITAIRE

A l'occasion du Conseil d'Administration de l'Association des maires et des présidents d'EPCI du Cantal en date du 11 juillet 2022, les membres du Conseil ont souhaité évoquer la procédure administrative prévue aux articles L581.27 et L581-30 du Code de l'Environnement concernant les règles en matière de publicité de pré enseignes et aux abords des routes départementales du territoire

Les élus sont bien conscients de l'intérêt qu'il y a à protéger les paysages cantaliens d'une prolifération anarchique d'enseignes disparates. Toutefois ils ont manifesté leur incompréhension face au courrier reçu pour certains d'entre eux, leur demandant une régularisation dans un délai d'un mois sous peine d'une astreinte administrative

Les membres du Conseil d'Administration de l'AMF 15 souhaiteraient qu'une réflexion visant à contrôler, harmoniser, et réglementer cette publicité soit mise en oeuvre.



AMÉNAGEMENTS ROUTIERS : CIRCULATION DES ENGINS AGRICOLES

Les aménagements de rue sont nécessaires pour la sécurité des usagers ainsi que pour le côté esthétique. Or le matériel agricole n'est pas toujours pris en compte lors des différentes étapes de réflexion sur les travaux à conduite.

Le département du Cantal est un des départements les plus ruraux de France. L'activité et le poids économique et social de l'agriculture prédominent. D'où la nécessité de prendre en compte les besoins agricoles dans ces différents projets. Conscients de ces enjeux, la Chambre d'Agriculture du Cantal, l'AMF du Cantal ainsi que le Département se sont engagés dans une démarche de préconisation d'aménagement concernant la circulation d'engins agricoles et de sa prise en compte lors du processus de réflexion.

c'est pourquoi un guide pratique de bonnes pratiques est en cours de réflexion pour sensibiliser les acteurs de l'aménagement urbain dont les Maires du Cantal.

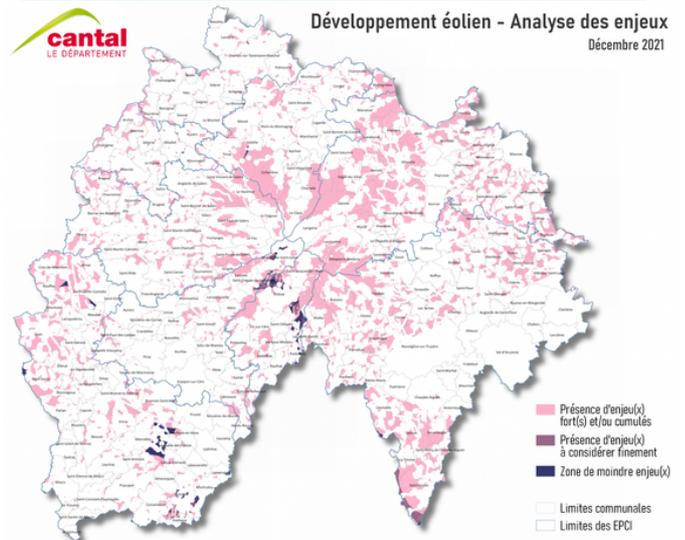


CONCERTATION DES MAIRES SUR LA MÉTHODOLOGIE ET CARTOGRAPHIE DE L'ÉOLIEN DANS LE CANTAL

Par mail en date du 15 février 2022, M. le Préfet du Cantal vous a interrogé concernant la cartographie de l'éolien dans le Cantal.

Dans ce cadre, une présentation des éléments de méthode et de résultats est mise en ligne sur le site de la DREAL (<http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/concertation-prealable-pour-la-cartographie-a20566.html>) afin de vous permettre d'exprimer vos éventuelles remarques techniques.

A la lecture des éléments, l'AMF 15 a pris l'attache du service Innovation et Numérique du Conseil Départemental du Cantal, pour une adaptation de la cartographie, en apposant une couche " communale" afin de faciliter la compréhension de cette cartographie. Ce partenariat avec le Conseil Départemental du Cantal, nous permet de vous proposer une cartographie, qui vous permettra certainement d'appréhender les enjeux de votre commune





CAPTEURS DE CO2 DANS LES ÉCOLES PUBLIQUES

Le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des sports (MENJS) a recommandé l'utilisation de capteurs de CO2 pour déterminer la fréquence et la durée d'aération nécessaire dans chaque local ou contrôler le bon fonctionnement de la ventilation mécanique, et ainsi compléter le dispositif de lutte contre la transmission du SARS-CoV-2 en milieu scolaire. Afin d'encourager le déploiement de ces équipements dans les écoles, le ministre a annoncé qu'un soutien financier exceptionnel serait apporté par l'État aux collectivités territoriales ayant acheté des capteurs de CO2.

Le 4 février dernier, le Premier Ministre a par ailleurs annoncé une hausse de ce soutien financier à 8€ par élève scolarisé contre 2€ précédemment.



POINT DE VIGILANCE DE L'AMF 15

En lien avec les services de l'ARS, une liste non exhaustive de fournisseurs a été transmise aux communes afin de faciliter l'achat de capteurs de CO2.

Dans le cadre des newsletters, le détail du calcul de la subvention a également été diffusé pour inciter les maires à déposer des dossiers de demande de subvention.



LE FINANCEMENT DES AESH

L'AMF, en lien avec Territoires Unis, a alerté le gouvernement sur les modalités d'accompagnement des enfants handicapés prévues par les DASEN sur le temps périscolaire suite à l'arrêt du Conseil d'Etat du 20 novembre 2020, selon lequel le financement des AESH relève sur ce temps des communes dans le cadre d'une convention conclue avec l'Education nationale.

Alertée par plusieurs communes, l'AMF 15 a joué un rôle de facilitateur pour engager un dialogue entre la DASEN et les communes concernées.

Grâce à un partenariat avec le Centre de Gestion du Cantal, les communes ont pu bénéficier de l'expertise des services afin de recueillir :





MOTION EN FAVEUR DES LOTISSEMENTS COMMUNAUX

La question de la préservation des espaces naturels et forestiers est une préoccupation des Maires cantaliens qui mènent à ce titre une politique de préservation des terres naturelles, agricoles ou forestières, au regard des procédures d'urbanisme.

De même, la revitalisation des centres-bourgs et la rénovation du bâti existant est une volonté affirmée par les élus.

L'enjeu partagé par tous est bien la préservation du capital de production de l'agriculture, notamment par le foncier agricole, afin de contribuer au développement durable de l'agriculture, de la forêt et des territoires.

CONSTATS

Cependant, à l'heure où notre combat pour la reconquête démographique de notre Département du Cantal ayant pour objectif d'atteindre les 150 000 habitants d'ici 2030, les membres du Conseil d'Administration de l'AMF 15 constatent une contradiction entre

- la volonté de vouloir inverser la courbe démographique en menant notamment une politique d'accueil envers les jeunes ménages désireux de s'installer dans un département attractif, avec des conditions favorables pour l'installation via les programmes portés notamment par le Conseil Départemental du Cantal ;
- et la contrainte imposée par la Loi Climat et Résilience du 22 août 2021 qui fixe des injonctions très fortes sur le rythme d'artificialisation des sols qui devra être divisé par deux par rapport à celui de la décennie précédente avec un objectif de Zéro Artificialisation Nette en 2050.

Fort de ce constat, il apparaît aujourd'hui difficile de co- construire des projets de territoire à long terme ayant comme leitmotiv l'accueil de nouvelles populations dans le Cantal, sans avoir une marge de manœuvre sur le foncier et la maîtrise de son coût.

REVENDECATIONS

1. Les Maires et Présidents d'EPCI du Cantal demandent que

- des moyens juridiques et financiers puissent être mobilisés pour accompagner les communes dans la reconquête des centres-bourgs et du bâti existant
- la notion de parcours résidentiel soit intégrée de manière systématique afin de pouvoir proposer une offre de logements adaptés en fonction de l'âge, de la situation professionnelle, civile et financière des habitants ;
- la construction de lotissements communaux ne soit pas exclue des réflexions en matière d'urbanisme ;
- l'Etat accepte de soutenir ces projets via les subventions type DETR, DSIL afin d'accompagner les élus dans leur démarche d'accueil de nouvelles populations ;



SOPA

Depuis plus de 40 ans, la SOPA, société civile créée par des éleveurs oeuvre au service d'une grande partie du territoire cantalien dans le domaine de l'équarrissage. Implantée à Cros de Montvert, cette société a fait la preuve de son efficacité au service du monde agricole mais aussi des particuliers et dans tous les domaines de son activité. Aujourd'hui, la SOPA va perdre le marché qu'elle détenait sur le Cantal, l'Aveyron, la Corrèze si rien n'est fait . En effet, ses activités devraient être reprises, dans le cadre d'un marché privé, par une société à la fois concurrente et actionnaire de la SOPA. L'activité de la SOPA, ses 40 emplois, les retombées économiques et fiscales, les perspectives d'avenir sont menacés à court terme .



REVENDECATIONS

1. Les Maires et Présidents d'EPCI du Cantal demandent que
 - manifestent leur attachement à la poursuite de ses activités ;
 - constatent le bon fonctionnement et les bons résultats de cette entreprise ;
 - refusent la disparition d'une usine qui a su s'inscrire positivement dans son environnement ;
 - ne peuvent accepter la perte de 40 emplois directs ;
 - s'étonnent qu'au regard des préoccupations environnementales actuelles,
 - on puisse favoriser le transport des <animaux trouvés morts plutôt que d'avoir un traitement au plus près des zones de collecte.

CDPPT : DOTATION DE PANNEAUX ENVERS LES COMMUNES DOTÉES D'UN POINT DE CONTACT POSTAL

Les élus de la Commission Départementale de Présence Postale Territoriale (CDPPT) ont décidé de vous offrir la possibilité d'obtenir des panneaux de signalisation pour les point de contact postaux (Bureau de Poste, Agence Postale, relais Poste), sur la base de deux panneaux par commune (la pose v incombera à la commune).

L'Association des Maires et des Présidents d'EPCI du Cantal a lancé un formulaire de recensement des besoins pour les communes désireuses de bénéficier de cette dotation.



TROISIEME PARTIE

L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION

UNIS POUR MIEUX SERVIR

LES SUPPORTS DE COMMUNICATION DE L'AMF 15

« UNE COMMUNICATION ETOFEE »



L'ANNUAIRE DES MAIRES ET DES PRÉSIDENTS D'EPCI DU CANTAL

EDITION 2020-2026

Outil de communication particulièrement attendu de la part des collectivités mais également des partenaires et de certaines entreprises cantaliennes, le nouvel annuaire des Maires et des Présidents d'EPCI du Cantal, sublimé par le buste de Marianne couverte de son emblématique bonnet phrygien, a été dévoilé.

Son exhaustivité concernant les chiffres clés des communes cantaliennes lui confère bien souvent une place privilégiée au sein des Mairies.

Distribué auprès des partenaires stratégiques de l'AMF 15 et des structures ressources du département, l'annuaire reste disponible à l'achat auprès du secrétariat de l'AMF 15.



LES CARTES D'IDENTITÉS DES MAIRES

Au regard du contexte sanitaire, et de l'action des élus qui œuvrent au quotidien dans leurs communes, l'AMF 15 propose la création de cartes d'identités, signées par M. le Préfet du Cantal afin d'attester de leur fonction et de légitimer leurs actions ou déplacements. A ce jour plus de 80 cartes d'identités ont été élaborées.



LA NEWSLETTER DE L'AMF 15

Faciliter et sécuriser l'information essentielle à ne pas manquer, tels sont les objectifs de la newsletters de l'AMF 15.

En effet, le flux d'information grandissant et la généralisation des envois mails impliquent une priorisation et une lecture verticale des données qui ne sont pas toujours possible dans certaines petites communes.

L'enjeu est donc de simplifier et d'attirer l'attention des élus sur les sujets et appels à projets en cours et à venir.

NOS PARTENAIRES

Les membres du Conseil d'Administration de l'Association des Maires et des Présidents d'EPCI tiennent à remercier l'ensemble des partenaires qui ont répondu favorablement pour co-construire ensemble une belle et riche programmation 2020-2021 :



QUATRIEME PARTIE

RAPPORT FINANCIER

PRESENTÉ PAR

ANTOINE GIMENEZ

Trésorier de l'AMF 15

APPROUVÉ PAR :

PATRICIA ROCHES

Trésorière adjointe de l'AMF 15

DANIEL MIRAL

Contrôleur de gestion de l'AMF 15

PATRICK GIRAUD

Contrôleur de gestion de l'AMF 15

COMPTE D'EXPLOITATION

 2021

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

Filtre sur les écritures Validées / Non validées / Simulées
Comptes Comptes mouvementés
Centralisation des tiers Aucune

Compte	Intitulé	Débit	Crédit	Solde
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	2 384,40		2 384,40
6064	Fournitures administratives	307,85		307,85
6071	ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE	726,88		726,88
61561	HEBERGEMENT SITE	752,40		752,40
6161	Multirisque	255,55		255,55
618	ABONNEMENT REVUE	121,40		121,40
6226	Honoraires	587,22		587,22
6227	Frais financiers	168,00		168,00
6231	TRAVAUX IMPRESSION	6 789,18		6 789,18
6234	Cadeaux à la clientèle	176,00		176,00
6237	Publications	86,38		86,38
6251	Voyages et déplacements	50,00		50,00
6252	Participation Réunion ANDAM	473,80		473,80
6253	FRAIS CONGRES ELUS	5 764,00		5 764,00
6254	FRAIS CONGRES AD	8 983,00		8 983,00
6255	FRAIS DE BOUCHE AG	2 175,00		2 175,00
62571	FRAIS RECEPTION Ag	609,03		609,03
62574	FRAIS RECEPTION FORM	244,50		244,50
6281	Cotisations Nationales communes	20 256,00		20 256,00
6282	COTISATION NATIONALES EPCI	4 925,00		4 925,00
6283	VERSEMENT COTISATIONS	73,00		73,00
6411	TRAITEMENT ET SALAIRES	26 681,47		26 681,47
6451	CHARGES SOCIALES	19 987,16	114,93	19 872,23
6475	Médecine du travail, pharmacie	88,80		88,80
	Total Classe 6	102 666,02	114,93	102 551,09
7071	VENTE MASQUES		590,80	-590,80
7073	VENTE ANNUAIRE		840,00	-840,00
7081	PARTICIPATION CONGRES ELUS		6 704,00	-6 704,00
7082	FRAIS RESTAURATION		1 850,00	-1 850,00
7091	Ristourne AMF Communes		1 519,20	-1 519,20
7092	RISTOURNE AMF EPCI		369,38	-369,38
742	SUBVENTION BANQUE DES TERRITOIRE		5 000,00	-5 000,00
743	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLE		500,00	-500,00
7551	PARTENARIAT SOIREE CONGRES		9 200,00	-9 200,00
7552	PARTENARIAT ANNUAIRE		12 640,00	-12 640,00
7561	COTISATIONS NATIONALES COMMUNE		28 928,00	-28 928,00
7562	COTISATION DEPT COMMUNES		48 057,06	-48 057,06
7563	COTISATION NATIONALE EPCI		7 036,52	-7 036,52
7564	COTISATION DEPARTEMENTALES EPCI		7 485,65	-7 485,65
761	Produits de participations		386,84	-386,84
	Total Classe 7	0,00	131 107,45	-131 107,45
Total Balance		102 666,02	131 222,38	-28 556,36
Total des comptes de Résultat		102 666,02	131 222,38	-28 556,36



PRODUITS		BUDGET PREVISIONNEL 2022
COTISATIONS DES ADHERENTS		
	Cotisations Nationales Communes	28 996,00 €
	Cotisations Départementales Communes	48 079,00 €
	Cotisations Nationales EPCI	7 032,00 €
	Cotisations Départementales EPCI	7 486,00 €
	Ristourne AMF sur vrst cotisations communes (7,5 %)	1 523,00 €
	Ristourne AMF sur vrst cotisations EPCI (7,5 %)	370,00 €
SUBVENTIONS		
	Subvention Mairie 2000	
	Subventions Université des Maires	- €
	Banque des Territoires	5 000,00 €
VERSEMENT	CPAM	
	Subvention exceptionnelle	
PARTICIPATION DES PARTENAIRE		
	Partenariats soirée congrès	10 000,00 €
	Insertion publicitaire Annuaire	4 600,00 €
	Participation CNAS	440,00 €
PARTICIPATION DES ELUS		
	Congrès des Maires nationales	7 000,00 €
	Frais de restauration (réunions, AG)	2 000,00 €
	Frais de formation	1 000,00 €
	Frais hébergement	- €
REMBOURSEMENT FRAIS DE DEPLACEMENT		
	Participation AMF National	500,00 €
VOYAGES D ETUDE		
	Remboursement Voyages étude	52 000,00 €
PRODUITS FINANCIERS		
	Intérêt et dividendes	450,00 €
PARTICIPATION SALARIALE		
AUTRES PRODUITS		
	vente annuaire	500,00 €
	vente brochures	
COVID-19		
	Masques	
	Thermomètres	
RESULTAT EXERCICE		
	reprise de provision	
TOTAL RECETTES		
	TOTAL	176 976,00 €



VERSEMENT DES COTISATIONS NATIONALES	
Cotisations Nationales communes (1)	20 229,00 €
Cotisations Nationales EPCI	4 922,00 €
CHARGES DE PERSONNEL	
Traitement et salaires	27 280,00 €
Charges Sociales (PP + PS) + Agefos+ prélèvement à la sou	20 000,00 €
Participation employeurs chèque déjeuner	1 080,00 €
Autres charges de personnel (médecine du travail)	90,00 €
Formation salariés	400,00 €
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	
Fournitures de bureau	500,00 €
Achat de matériel informatique	- €
Frais de déplacement divers	2 000,00 €
Participation réunions ANDAM	1 000,00 €
Maintenance logiciel compta	890,00 €
Frais de téléphone	276,00 €
logiciel compta	
COMMUNICATION	
Hébergement site internet	760,00 €
Abonnement revues	400,00 €
achat documentation	300,00 €
Travaux impression	1 000,00 €
Abonnement CANVA	110,00 €
Impression annuaire des Maires	
Photographie officielle	430,00 €
Goodies - objets publicitaires - insertion publicitaire	500,00 €
ADHESION	
Vrst cotisations (CDT - ANDAM)	75,00 €
CHARGES FINANCIERES	
Frais financiers et divers	168,00 €
Assurance RC Groupama	300,00 €
Honoraires Cabinet comptable (Déclarations sociales - Pay	670,00 €
PRESTATIONS AUPRES DES ADHERENTS	
CONGRES DES MAIRES	
Soirée partenariale (frais de bouche,transport, événement	10 000,00 €
Participation AMF 15 (frais déplacement, restauration)	8 000,00 €
ASSEMBLEE GENERALE	
(frais de bouche et réception)	2 500,00 €
Location immobilières + sécurité	
CONSEIL ADMINISTRATION- REUNIONS	
Frais de réception	1 000,00 €
SOIREE THEMATIQUE	
Honoraires intervenants	2 000,00 €
Location immobilières	2 000,00 €
Frais de réception	2 000,00 €
Frais de communication	500,00 €
FORMATIONS	
Honoraires intervenants	3 000,00 €
Frais de réception	500,00 €
Frais de communication	500,00 €
	52 000,00 €
AUTRES CHARGES	
Divers et imprévus	4 996,00 €
Cadeaux	1 000,00 €
COVID 19	
Masques	3 600,00 €
Thermomètres	
TOTAL CHARGES	
TOTAL	176 976,00 €

RAPPORT 2021-2022

**L'ASSOCIATION DES MAIRES
ET DES PRESIDENTS D'EPCI DU
CANTAL TIENT A REMERCIER :**

**L'ENSEMBLE DES
ADHÉRENTS**

**POUR LEUR AIDE ET LEUR
CONFIANCE**

